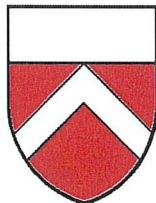


RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS



ANNEE 2021

PREAMBULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2006,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2021.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic, est détaillé dans ce document, qui je l'espère, vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice 2021, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire notre Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun, en passant par l'administration. Gérer, jour après jour et cas par cas, les situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, desserte routière, gaz, électricité et télécommunications), de même que tous les moyens permettant le maintien, voire le développement de la convivialité dans notre village (nouveaux commerces, infrastructures scolaires, transports publics et mobilité douce), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes au développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable, ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales et plus particulièrement au réseau routier (structure et sécurité) et au réseau d'eau potable et d'épuration.

La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches de service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les nombreuses décisions prises et dispositions arrêtées en cours de cette année 2021 hors norme.

Au terme de l'exercice 2021, les remerciements municipaux s'adressent également à Madame Andrea Arn et Monsieur Boris Cuanoud, respectivement ancienne Préfète et nouveau Préfet du district de Morges pour leur collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel éducatif de l'AIRADT, aux représentants des

Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic J.-L. André

La Secrétaire I. Blanc



Yens, le 19 mai 2022

1. MUNICIPALITE

1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

- M. Jean-Luc André, Syndic** rempl. par M. J. Lüthi
- 11 Administration
 - 10 Autorités
 - 19 Informatique, site internet
 - 42.2 Plan des zones
 - 42.1 Police des constructions
 - 42 Service de l'urbanisme
- M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic** rempl. par M. K. Bühler
- 42.3 ARCAM
 - 46.1 ERM – Conseil Intercommunal
 - 44 Parcs, places et cimetière
 - 46 Réseau d'égouts et d'épuration
 - 81 Service des eaux, SAGEP
 - 83 Service du gaz
 - 18 Transports publics
- M. Kurt Bühler, Municipal** rempl. par Mme S. Berset, jusqu' au 30.06.2021
rempl. par Mme S. Hansen, depuis le 01.07.2021
- 61 Corps de police
 - 47 Cours d'eau, rives
 - 65 Défense contre l'incendie
 - 32 Forêts & pâturages
 - 31.1 Gravières
 - 45 Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRIDEC
 - 63 Police sanitaire
 - 66 Protection civile
 - 43 Routes, voirie
 - 31 Terrains
 - 33 Vignes
- M. Stéphane Boss, Municipal** rempl. par M. J.-L. André
- 22.1 AIRADT (finances) CoDir
 - 53 ASISE – Conseil Intercommunal
 - 35 Bâtiments
 - 22 Service financier
- Mme Sylvie Berset, Municipale jusqu'au 30.06.2021** rempl. par M. S. Boss
Mme Sabina Hansen, Municipale depuis le 01.07.2021
- 50.1 Admin. parascolaire & scolaire
 - 15 Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC
 - 50 AIRADT (exploit.) CoDir
 - 71.1 ARASMAC
 - 53.1 ASISE –CoDir
 - 51 Enseignement primaire
 - 52 Enseignement secondaire
 - 54 Orientation professionnelle
 - 72 Prévoyance sociale
 - 73 Santé publique
 - 64 Service des inhumations
 - 71 Service social communal & intercommunal, Couvaloup 12
 - 58 Temples & cultes
 - 17 Terrain de sport, piscine, patinoire

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 49 reprises, pour la première fois le 4 janvier 2021 et pour la dernière fois le 20 décembre 2021.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séances de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2021, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlimentaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2021

| | |
|-----------------|--|
| Préavis 2021-01 | Acquisition du hangar de la Société de production laitière et d'agriculture de Yens (parcelle RF no 1645) et constitution d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie en faveur de ladite société sur la parcelle communale RF no 1564 en vue de la construction d'un hangar agricole |
| Préavis 2021-02 | Comptes et rapport de gestion 2020 |
| Préavis 2021-03 | Modification de la réserve incendie et mise en conformité du réservoir de Pièce Beney |
| Préavis 2021-04 | Indemnités pour la législature 2021-26 |
| Préavis 2021-05 | Autorisations générales pour la législature 2021-26 <ul style="list-style-type: none">• Statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières• Acquisition de parts de sociétés et adhésion à des associations et fondations• Autoriser à plaider dans tous les domaines de droit• Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles• Engager des dépenses pour des crédits d'études |
| Préavis 2021-06 | Arrêté d'imposition 2022 |
| Préavis 2021-07 | Plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la période législative du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 |
| Préavis 2021-08 | Budget 2022 |

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assumant le rôle de Responsable RH et M. Jean-Jacques Bolay, celui de Chef de service voirie et conciergerie, en remplacement de M. Manuel Tâche, ce dernier ayant choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle et ayant donné son congé au 30.04.2021.

Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et nous donne entière satisfaction.

Pour renouveler le poste d'employé communal, nous avons engagé Monsieur José Araujo.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

Cette année 2021, par son caractère à nouveau exceptionnel, a suscité de la part de tout le personnel des compétences particulières d'adaptation à de nouvelles situations, en lien direct avec la pandémie et l'application des multiples directives cantonales et fédérales qui en découlent, notamment la mise en place du télétravail, suite à la fermeture des bureaux. La Municipalité a pris toute la mesure du supplément de travail effectué par chaque collaborateur, dans chaque secteur de l'administration communale. Un grand merci à toutes et tous.

2.1.1. Personnel communal

- | | |
|---|------------------------------|
| • Greffe municipal (poste à 100 %) | Mme Isabelle Blanc |
| • Boursière principale (poste à 50 %) | Mme Véronique Grandjean |
| • Boursière adjointe (poste à 50 %) | Mme Catherine Henry |
| • Contrôle des Habitants et Bureau des étrangers (poste à 100 %) | Mme Isabelle Gianina |
| • Chef Voirie - Contremaître (poste à 100 %) | M. Jean-Jacques Bolay |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. Yanick Héritier |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. José de Araújo Pinto Dias |
| • Conciergerie (poste à 70 %) | Mme Diana Nunes |
| • Conciergerie (poste à 80 %) | Mme Sandra Champendal |
| • Déchetterie (poste à 20 %) | M. Viorel Ciobanu |

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- | | | | | |
|------------|----|-------|---|-------|
| • Lundi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Mercredi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Jeudi | de | 14h00 | à | 18h00 |
| • Vendredi | de | 09h00 | à | 11h30 |

ou sur rendez-vous.

2.1.3 Office du travail

Entreprises

99 entreprises (sans les exploitations agricoles) sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2021; 60 occupent du personnel, soit 359 employés.

Frontaliers actifs dans la Commune de Yens

Au 31 décembre 2021, il a été recensé 57 frontaliers qui exercent une activité dans 8 entreprises ayant leur siège sur la Commune de Yens.

2.1.4 Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux et d'offrir une petite attention à Mme Gisèle de la Harpe et M. Max Ruchat, nonagénaires.

Doyenne / Doyen de Yens au 31 décembre 2021

Madame Marcelle Duc et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2021, 62 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau communal (21 demandes supplémentaires par rapport à 2020 et 22 supplémentaires par rapport à 2019).

Votations / Elections

- 7 mars 2021 : Objet No 01 : Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage
 Objet No 02 : Services d'identification électronique (LSIE)
 Objet No 03 : Accord de partenariat économique de large portée entre
 les Etats de l'AELE et l'Indonésie
 Elections communales
 Taux de participation : environ 60 % pour la Commune de Yens.
- 25 avril 2021 : Election tacite du Syndic et des suppléants au Conseil communal.
- 13 juin 2021 : Objet No 01 : Pour une eau potable propre et une alimentation saine
 Objet No 02 : Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse
 Objet No 03 : Loi COVID-19
 Objet No 04 : Loi sur le CO2
 Objet No 05 : Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)
 Taux de participation : environ 70 % pour la Commune de Yens.
- 26 septembre 2021 : Objet No 01 : Alléger les impôts sur les salaires, imposer
 équitablement le capital
 Objet No 02 : Mariage pour tous
 Taux de participation : environ 58 % pour la Commune de Yens.
- 28 novembre 2021 : Objet No 01 : Initiative sur les soins infirmiers
 Objet No 02 : Initiative sur la justice
 Objet No 03 : Loi COVID-19
 Taux de participation : environ 67 % pour la Commune de Yens.

Registre civique

En 2021, 84 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives. La forte diminution par rapport à 2019 (370) et 2020 (163) est due au fait que la récolte des signatures par les comités d'initiatives ou référendaires a été freinée par la pandémie de Covid-19.

Réorganisation de l'état civil

Afin de gagner en efficacité et faciliter son accès au public, le Conseil d'Etat a pris la décision de principe de regrouper l'état civil en un seul site à Lausanne. Cette réorganisation facilitera la gestion de ressources auparavant dispersées sur plusieurs sites, permettra des synergies entre les professionnels et l'ouverture de guichets au public. Des antennes de l'état civil seront créées dans les principales maternités du canton. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation est envisagée dans les deux prochaines années. Le 15 février 2021, une antenne a été ouverte dans la maternité du CHUV.

L'état civil à l'heure du mariage pour tous

Plébiscité lors de la votation qui a eu lieu en septembre 2021, le mariage pour tous, qui garantit une nouvelle égalité entre hétérosexuels et homosexuels, s'apprête à franchir le seuil de l'état civil. En date du 1^{er} juillet 2022, ses officières et officiers pourront en effet enregistrer les mariages entre personnes de même sexe.

Des avancées pour eDéménagement

La possibilité d'annoncer son déménagement en ligne est déjà une réalité pour une grande partie de la Suisse et pourrait bientôt le devenir dans notre canton. Si le Grand Conseil donne son aval au projet, l'ensemble des communes vaudoises qui le souhaitent pourront proposer cette nouvelle prestation à la population à l'horizon fin-2022. D'ici là, une phase d'essais pilotes avec 13 communes permettra de tester la plateforme et de l'adapter si nécessaire.

2.1.5 Bureau des étrangers

Nouveau format des titres de séjour pour les ressortissants UE/AELE et pour les personnes titulaires d'un permis Ci dès le 1^{er} juillet 2021

Dès le 1^{er} juillet 2021, tout ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) doit, pour l'obtention ou le renouvellement de son permis L/B/C/G/Ci vaudois (y compris les changements d'adresse, de nom, duplicatas), faire enregistrer ses données au Centre de biométrie à Lausanne afin d'obtenir un permis sur un support type carte de crédit.

Naturalisation - nouvel outil "A-Vaud-Test"

L'outil informatique "A-Vaud-Test" permettant aux candidats de s'entraîner pour le test de connaissances élémentaires est désormais accessible sur le site du Canton de Vaud depuis n'importe quel support numérique. Après avoir sélectionné sa commune de domicile, le candidat peut s'entraîner à répondre aux 160 questions-réponses à réviser (niveaux fédéral, cantonal et local). Il peut également passer un test en conditions d'examen et, si besoin, imprimer les questions-réponses.

Cantonalisation des frontaliers à partir du 1^{er} janvier 2022

La gestion des permis frontaliers sera entièrement reprise par le Service cantonal de la population à Lausanne dès le 1^{er} janvier 2022. Dès lors, plus aucune demande pour ce type de permis ne passera par les Contrôles des habitants. Toutefois, les frontaliers qui disposent d'un logement en Suisse durant la semaine devront toujours annoncer leur arrivée en résidence secondaire dans la commune concernée.

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2021

Bourgeoisie de Yens : 4 personnes

Autre bourgeoisie : 1 personne

Dossiers* en traitement au niveau communal : 1

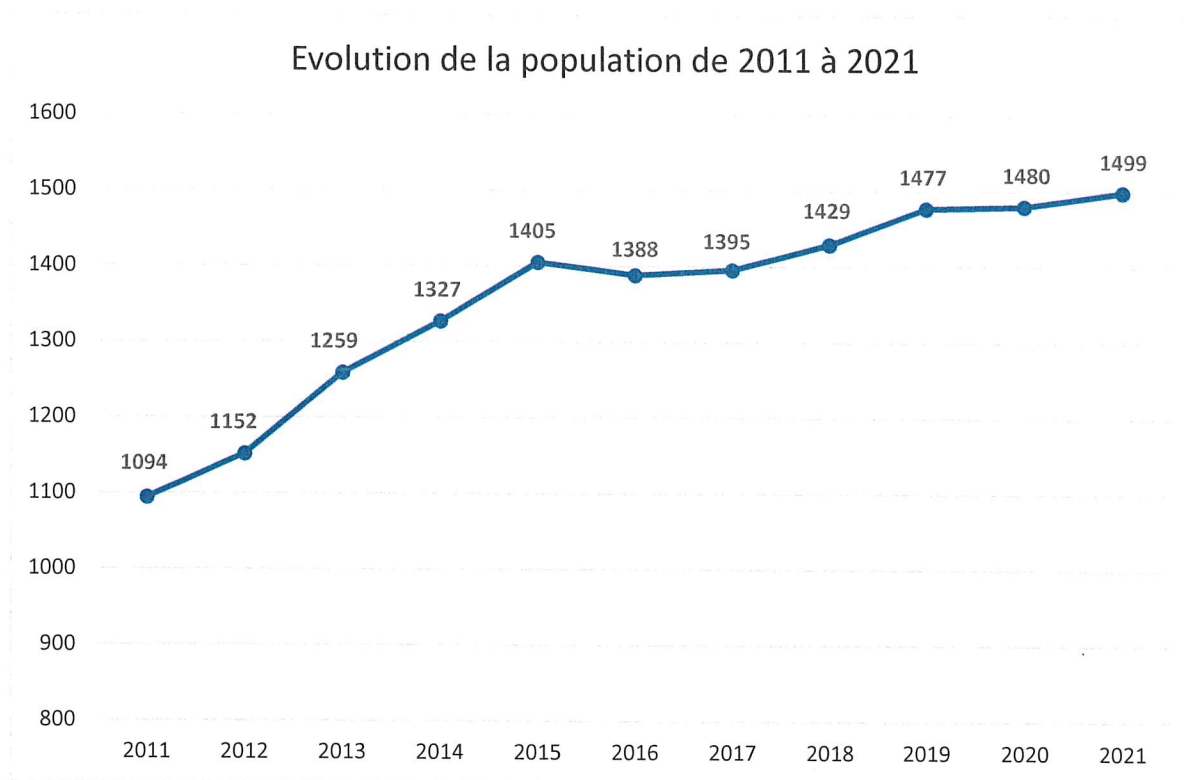
Dossiers* en traitement au niveau cantonal : 3

Dossiers* en traitement au niveau fédéral : 10

* 1 dossier = 1 à 5 personnes

2.1.6 Population

Evolution de la population de Yens



Habitants de Yens

A fin 2021, la Commune compte 1'499 habitants, soit 1'133 suisses et 366 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidente s'inscrit à 1'525 habitants dont 374 étrangers.

Les résidents étrangers (41 pays) représentent le 24,41 % de l'effectif. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre Commune (36 %). Ils sont suivis des Portugais (15 %), des Italiens (6 %) et des Américains (4 %).

En cours d'année 2021, il a été procédé à l'enregistrement de 138 arrivées, 118 départs, 43 obtentions de permis de séjour et 31 prolongations de permis de séjour.

Le 3 septembre 2021, la Municipalité a eu le plaisir de partager un repas avec 86 nouveaux habitants et 2 nouveaux citoyens.

Le traditionnel repas de Noël des Aînés a pu être organisé, sous certaines restrictions liées à la pandémie, le 1^{er} décembre 2021. 92 personnes ont ainsi pu partager un moment de convivialité.

Naissances

11 naissances ont été enregistrées sur Yens.

Décès

13 décès sont survenus sur le territoire communal.

Mariages, divorces

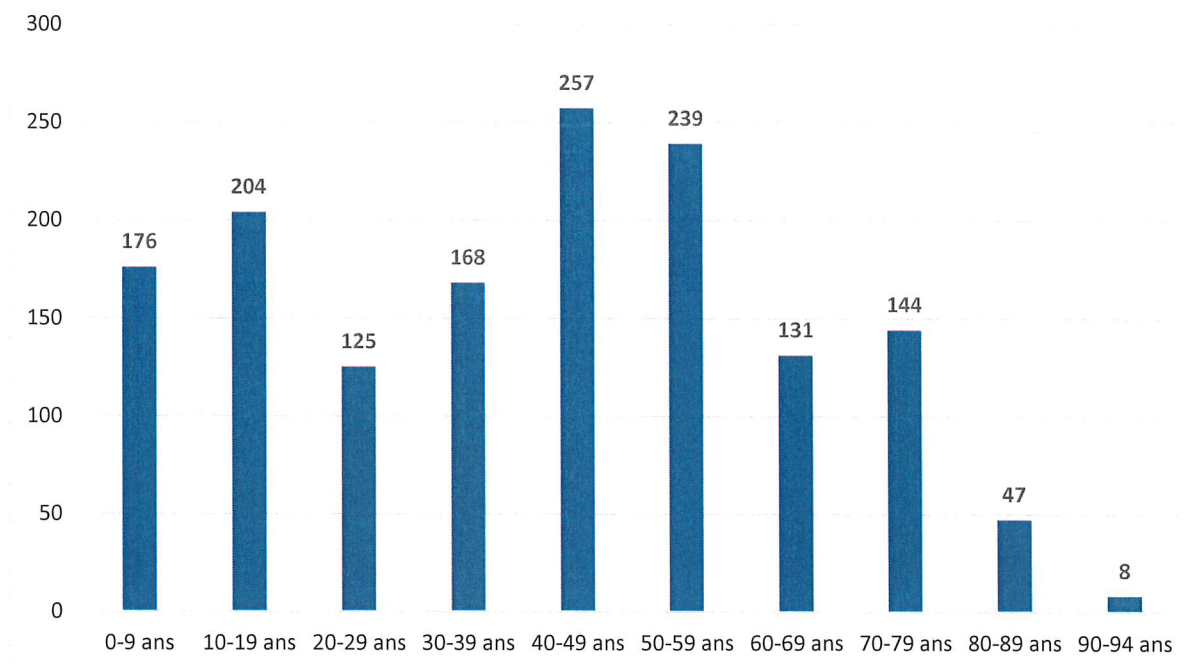
Il a été procédé à l'enregistrement de 4 mariages et 10 divorces/séparations.

Ménages

A Yens, on recense près de 585 ménages à fin 2021.

Statistique des âges

Pyramide des âges au 31 décembre 2021



2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'Administration communale est aujourd'hui entièrement renouvelée. Les différentes étapes se sont succédées, l'acquisition de nouvelles licences logicielles auprès du groupe T2i dont notamment la gestion des RH, la gestion électronique des documents, la validation électronique des factures et la gestion des réunions. Ces différents programmes ont été particulièrement appréciés lors de la 1^{ère} vague de confinement, facilitant grandement le télétravail.

Notre mandataire répond en permanence du bon fonctionnement des systèmes, de leur hébergement, ainsi que leur sauvegarde régulière. Toutes nos données sont stockées sur deux sites en Suisse romande. La satisfaction de l'ensemble des utilisateurs est unanime.

Toutefois un accent particulier a été mis sur la sécurité, la protection et par là même, la garantie d'une confidentialité maximale de nos données informatiques.

La Municipalité a mandaté une société spécialisée dans la prévention contre le piratage, afin de réaliser un audit interne et externe de notre parc informatique. Le résultat met en évidence les forces et les faiblesses et propose des mesures pour optimiser les bonnes pratiques de nos utilisateurs quotidiens, ainsi que de réduire au maximum notre vulnérabilité.

Le site internet yens.ch a été repensé dans le but de répondre aux attentes des différents utilisateurs. Nous avons mandaté Monsieur Alain Rihs, Consultant en logiciels libres et Artisan du web. Après plusieurs séances de travail avec la collaboration d'une commission du Conseil

communal, le personnel de l'administration et le nouveau mandataire, nous avons mis en ligne le nouveau site internet le 1^{er} mars 2021. L'objectif de présenter un produit actualisé et surtout évolutif en fonction des profils utilisateurs - visiteurs est atteint. Je tiens à remercier ici chaque collaborateur à la réalisation de ce projet.

2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2021, plus de 77 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 26
- Octroi d'une autorisation municipale : 12
- Octroi d'un permis de construire : 39
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 17
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 2
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 20

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2021, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Saint-Livres, Archi3 à Corseaux et le SUI à Saint-Prex), ainsi que le Municipal en charge de ce dicastère, ont passé un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leurs projets afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers sensibles, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier de demande de permis de construire a été mis à l'enquête du 13 mai 2015 au 11 juin 2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018 et concluant à l'annulation des permis de construire pour un seul motif en lien avec la circulation routière et le choix d'affecter la charge de trafic générée par ce plan de quartier sur le chemin de Sus-Vellaz. Aussi, la société Bazildez, propriétaire et porteuse du projet de construction, a fait part de sa volonté de déposer à nouveau son projet pour mise à l'enquête publique, tenant compte à la lettre, des consignes de circulation préconisées par le plan de quartier « En Muraz » dans sa version de 1994 et reconduite en 2011, à savoir une accessibilité au périmètre, sans restriction d'utilisation, tant par le chemin de Sus-Vellaz que par le chemin de Chantaz-Merloz.

Au mois de novembre 2019, le service du développement territorial a décidé d'instaurer une zone réservée cantonale sur l'entier du périmètre du plan de quartier « En Muraz ». De fait, un avis de mise à l'enquête a été publié par l'autorité cantonale, avec pour effet, une nouvelle suspension du projet de construction et ceci, jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation communal et de son règlement. La société propriétaire des parcelles concernées a fait recours contre cette mesure, la Cour de droit administratif et public a rendu sa décision le 15 septembre 2021, rejetant l'appel. Un recours au Tribunal fédéral a été déposé par les propriétaires du plan de quartier.

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires, alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation de son plan directeur cantonal qui a été approuvé le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et de son règlement d'ici à juin 2022.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire, a été soumis pour examen préliminaire à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) ex SDT.

A l'analyse des résultats et commentaires de la DGTL, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes en regard du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Les étapes de révision se sont donc poursuivies durant l'année, en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne, mais avec comme défi supplémentaire de répondre à de nombreuses directives émanant en cours d'exercice tantôt de la DGE/Biodiversité et de la DGTL/Patrimoine.

Courant 2020, la DGTL a instauré une 3ème zone réservée cantonale sur une parcelle constructible proche de la Gare, démontrant une nouvelle fois l'extrême rigueur que nous impose l'application stricte du PDCn et le peu de marge de développement alloué à la Commune de Yens à moyen terme.

Un changement d'affectation du PQ en Muraz, notamment, paraît désormais inéluctable, concession que la Municipalité subit, et réitère ici sa vision, partagée depuis plus de 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le prolongement des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, eu égard à la proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières, ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

Durant l'année 2021, la Municipalité a participé à plusieurs séances de coordination avec les différents services cantonaux pour ensuite finaliser les travaux de révision du Plan d'affectation communal et son règlement et déposer le tout à l'examen préalable, dernière étape avant le dépôt du projet PACom à l'enquête publique

Le Règlement sur le Plan d'affectation Communal et la police des constructions (RPACom) a également été révisé. Ce document étant évidemment indispensable à la police des constructions, il accompagne directement le PACom et définit dans le détail les droits et devoirs en matière de construction de chaque propriétaire porteur de projet. Le dernier toilettage ayant été réalisé en 2011 seulement, ce n'est donc que quelques adaptations qui sont prévues, l'objectif étant de lui conserver son effet modérateur et conservateur sur le patrimoine bâti en général et sur la zone centrale du village en particulier.

La Municipalité a décidé d'entamer une révision du Plan Directeur Communal (PDCom), qui fera suite à l'entrée en vigueur des prochains PACom et RPACom (2023). Le PDCom est un document fondamental à la gestion de notre territoire sur le long terme (25 ans). Il permet notamment aux autorités en place de conforter leurs réflexions et d'assurer, en particulier, une cohérence et un suivi des étapes de réalisation du développement de notre Commune au travers des générations.

3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL

3.1 FINANCES

3.1.1 Situation au 31.12.2021

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2021 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 95'647.71 par rapport à la perte initiale de Fr. 397'033.00 projetée à l'établissement du budget.

De manière générale, les charges de la Commune ont été maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport à l'exercice 2020 et au budget 2021, mis à part le compte No 2 « Finances » qui est toujours autant difficile à prévoir et cela comme chaque année.

L'impôt sur le revenu est en baisse par rapport aux comptes 2020, mais proche du budget 2021. L'impôt sur le bénéfice est négatif de Fr. 185'064.55, ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers de Fr. 7'759.10

Comme chaque année, les chiffres définitifs de la péréquation pour 2021 seront connus dans le courant de l'été 2022, ils sont dès lors provisoires pour 2021. Les charges très variables (basées sur les impôts) influencent considérablement nos comptes.

En raison de ces bons résultats 2021, des amortissements extrabudgétaires ont été effectués sur les deux collèges pour un montant total de Fr. 522'639.61.

La marge d'autofinancement est de Fr. 1'363'747.64 (Fr. 1'343'068.43 en 2020).

Deux emprunts pour un montant total de Fr. 2'500'000.00 ont pu être remboursés.

Le taux moyen des emprunts est de 0.43 %.

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2021 se situe à Fr. 9'000'000.00 (Fr. 11'500'000.00 en 2020).

Le niveau d'endettement est, en tout point, conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 18'500'000.00 approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2021.

Considérant le résultat de l'exercice 2021, ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune reste saine.

COMPTES 2021 - RAPPORT FINANCIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le budget 2021, établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de Fr. 397'033.00 (après amortissements et attributions de recettes affectées). Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

| | COMPTES | BUDGET |
|---|----------------------|--------------------|
| Total des revenus (recettes budgétaires) sans les prélèvements aux réserves | 8'573'626.52 | 8'359'535.00 |
| Total des charges (dépenses budgétaires) sans les amortissements et attributions | -7'209'878.88 | -8'246'535.00 |
| Marge d'autofinancement | 1'363'747.64 | 113'000.00 |
| Prélèvement sur fonds de réserve investissements futurs | 838'944.28 | |
| Prélèvement sur fonds de réserve rbt de la dette | 300'000.00 | |
| Prélèvement sur fonds de réserve débiteurs douteux | 29'903.72 | |
| Prélèvement sur fonds de réserve collecteurs-épuration | 40'600.00 | |
| | 2'673'195.64 | |
| Amortissements budgétaires et attributions de recettes affectées : | | |
| Amortissement préavis no 2017-01 | -24'115.00 | -24'115.00 |
| Amortissement collège du Rossé I | -143'300.00 | -143'300.00 |
| Amortissement collège du Rossé II et UAPE | -333'333.00 | -333'333.00 |
| | -500'748.00 | -500'748.00 |
| Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets | -24'064.94 | 0.00 |
| Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration | -79'239.40 | 0.00 |
| Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux | -165'018.96 | -9'285.00 |
| | -268'323.30 | -9'285.00 |
| Re s t e : Excédent présumé des recettes budgétaires | | -397'033.00 |
| Re s t e : Excédent effectif des recettes | 1'804'124.34 | |
| Amortissements et attributions décidés au boucllement : | | |
| Attribution au fonds de réserve investissements futurs | -290'000.00 | |
| Amortissement Préavis 2020-04 rénovation boulangerie | -684'668.79 | |
| Amortissement Préavis 2020-07 aménagement zone 30 km/h secteur Boironne | -154'275.49 | |
| Amortissement extrabudgétaire préavis 2017-01 séparatif petit Carroz - partie route | -56'892.74 | |
| Amortissement extrabudgétaire préavis collège du Rossé I | -416'900.00 | |
| Amortissement extrabudgétaire préavis collège du Rossé II | -105'739.61 | |
| | -1'708'476.63 | |
| Excédent des revenus / Boni net viré à capital | 95'647.71 | |

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Taux d'imposition communal | 71.5 % | 71.5 % | 73.0 % | 73.0 % | 73.0 % | 73.0 % |
| Recettes fiscales ordinaires | 5'401'678 | 6'636'691 | 5'695'673 | 6'482'032 | 5'358'911 | 6'189'576 |
| Recettes fiscales extraordinaires | 126'898 | 217'211 | 282'308 | 226'486 | 424'088 | 100'850 |
| Impôt sur gains immobiliers | -7'759 | 189'407 | 213'875 | 25'253 | 354'269 | 104'074 |
| Sous-total : | 5'520'817 | 7'043'310 | 6'191'855 | 6'733'771 | 6'137'268 | 6'394'500 |
| Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais | 91'189 | 53'571 | 109'240 | 70'739 | 40'847 | 36'206 |
| Participation du canton (RIE III) | -19'910 | 33'268 | 23'646 | | | |
| Total : | 5'592'096 | 7'130'148 | 6'324'741 | 6'804'510 | 6'178'115 | 6'430'706 |

3.2 BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1 Eglise

Travaux d'entretien courant.

3.2.2 Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Comme indiqué au Conseil communal, la Municipalité étudie actuellement une transformation complète des locaux de la Cité, soit les deux ailes du bâtiment. Il est prévu de revenir auprès des conseillères et conseillers durant le 2^{ème} semestre 2022. Pour mémoire, ce projet intégrera également la transformation des bureaux de l'administration communale de la Léchère en appartements.

À noter aussi que les anciennes classes restent louées pour des services à la population, comme l'école de musique et un cabinet de physiothérapie.

3.2.3 Salles des sociétés et du Conseil communal et annexes

Entretien courant et installation d'un Wifi dans le bâtiment.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Petit Frigo a pris possession d'un local sous la salle des sociétés de Yens, après un léger rafraîchissement du lieu. Le loyer pour cette surface est de Fr. 250.00 par mois.

Ce nouveau commerce permet aux habitants de trouver fruits et légumes de la région.





3.2.4 Place du Pressoir

Entretien courant.

3.2.5 Bâtiment de la Léchère

Comme indiqué dans notre précédent rapport de gestion, nous avons loué au 1^{er} février 2021 l'appartement du rez-de-chaussée de 2.5 pièces à notre boulanger M. Flageul, après une réfection complète de celui-ci pour un coût de Fr. 43'652.00. Le loyer de relocation était de Fr. 1'450.00 + Fr. 130.00 de charges et Fr. 150.00 de location de garage.

En fin d'année 2021, M. Wasser a résilié son logement au rez-de-chaussée de 3.5 pièces + réduit, après presque 10 ans de location. Dès lors, des travaux de rafraîchissement pour une somme de Fr. 33'446.00 ont été effectués et nous avons reloué cet appartement au 1^{er} décembre 2021 au loyer de Fr 1'500.00 + charges et garage.

Après discussion avec le prestataire mandaté pour obtenir une expertise du bâtiment dans le cadre de ses études et tenant compte du peu d'avancement dans ce projet, nous avons décidé de mettre fin à ce mandat.

3.2.5.1 Boulangerie

Nous avons remis les clés des locaux entièrement rénovés par le bureau d'architecture Ensemble le 10 février 2021 à l'Artisan Gourmand, à la suite du préavis 2020-04 relatif à la demande de crédit pour la rénovation de la boulangerie. Comme indiqué dans notre précédent rapport, nous avons rencontré plusieurs difficultés dans cette rénovation, c'est pourquoi les coûts n'ont malheureusement pas pu être tenus. En effet, en avançant dans le chantier, des infiltrations d'eau ont été découvertes et ont dû être traitées, l'état des murs après l'arrachage des revêtements laissait apparaître une usure nécessitant des traitements et un désamiantage plus conséquent a dû être effectué.

Le devis détaillé du bureau d'architecture Ensemble, annexé au préavis validé 2020-04, mentionnait un montant de Fr. 522'800.00 HT avec une variation de +/- 10%, soit un total de Fr. 619'360.00 (Fr. 575'080.00 HT + TVA Fr. 44'280.00). Le total de chantier se monte à Fr. 684'668.79 TTC. Nous sommes conscients du dépassement de ce préavis, mais les travaux supplémentaires ont été nécessaires comme déjà indiqué précédemment et nous pouvons nous réjouir d'avoir, à ce jour, une boulangerie avec espace tea-room qui donne entière satisfaction aux habitants et aux nombreux clients des villages voisins.

Le développement de cette boulangerie avec l'organisation de brunchs et la collaboration avec les commerces du village ne peut que nous réjouir.







3.2.6 Auberge communale de la Croix d'Or

Le café-restaurant a continué de traverser la période Covid-19 durant l'année 2021 avec les difficultés que tous les restaurateurs ont dû subir. La notoriété de nos restaurateurs et l'ouverture de la cuisine pour des repas à l'emporter ont permis d'éviter des pertes trop importantes pour Monsieur et Madame Hiernard. Nous précisons que les loyers suspendus ont été rattrapés par ces derniers le lendemain de la réception des aides de l'état. La Municipalité tient à féliciter les tenanciers de l'Auberge communale pour avoir tenu durant ces deux deux années Covid et d'avoir maintenu un service de plats à l'emporter durant cette période compliquée.

3.2.7 Congélateur communal

Son fonctionnement et son utilisation n'apportent aucun commentaire.

3.2.8 Refuges forestiers

Travaux d'entretien usuel avec une location en hausse par rapport à 2020 et ce, malgré la période de restrictions sanitaires.

3.2.9 Salle polyvalente de Prailion

Comme indiqué dans notre rapport de 2020, nous avons engagé en 2021 les travaux de curage des drainages et d'inspection de l'ensemble de ces conduits sur le pourtour de notre salle. Nous avons également pu créer un accès sur un coude de drainage du côté des escaliers extérieurs, qui nous a permis d'inspecter un tronçon encore jamais curé et une vision d'un drainage rempli de calcaire.



Ce travail a permis de constater que ces drains en pression ne remplissaient certainement plus leur rôle et que de l'eau pouvait encore s'infiltrer. En effet, à ce jour, toutes les zones encore humides avant ces travaux sont sèches. Il reste encore deux endroits dans les vestiaires qui relèvent un léger taux d'humidité, dont la provenance semble être les grilles des douches. Ce dossier est suivi par notre assurance bâtiment. L'ensemble des travaux de maçonnerie (ouverture et fermeture du terrain) et de fraisage des drains se monte à Fr. 50'000.00.

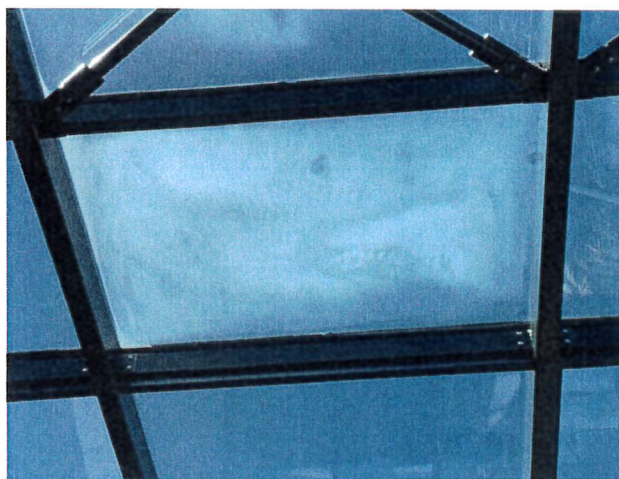
La location de la salle polyvalente n'a naturellement pas pu reprendre son rythme d'avant, toujours en raison des restrictions sanitaires.

3.2.10 Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

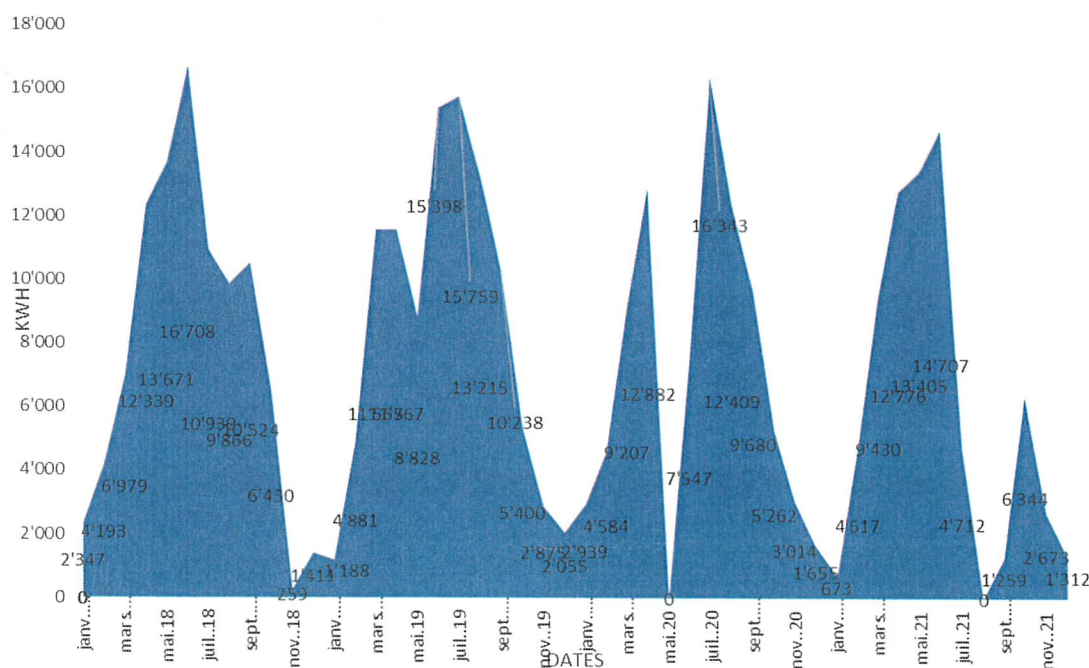
Des travaux réguliers d'entretien courant ont été effectués tout au long de l'année durant l'exercice 2021.

L'exercice annuel d'évacuation a été effectué avec les écoles et Dame Tartine et ce, à entière satisfaction.

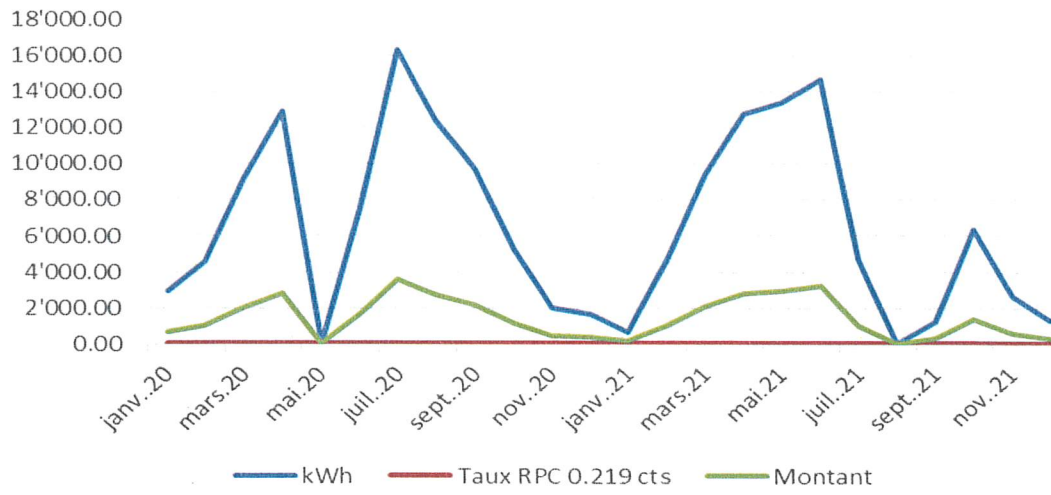
Durant l'année 2021, la Municipalité a encore rencontré Batineg pour quelques travaux, toujours sous garantie, quant aux infiltrations d'eau dans l'atrium des collèges. Nous pouvons aujourd'hui considérer que tout a été entrepris afin de rendre cette zone la plus étanche possible. Il reste encore un dossier entre les mains de notre avocat envers Batineg, soit l'opacité de certains verres toujours dans l'atrium. Une expertise est en cours.



Production photovoltaïque - Rossé - Yens
Base : factures Romande Energie



Production photovoltaïques Rossé Yens Base : remboursement par Pronovo



4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL

4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1 Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires.

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans, la nappe du Pénezy. Compte tenu de sa mission, elle est exemptée d'impôts.

La SAGEP est domiciliée à Yens, au Greffe. Les tâches administratives sont remplies par notre Secrétaire municipale, assistée de notre Préposée au contrôle des habitants. Les opérations en lien avec la facturation sont assurées par notre Boursière assistée de son adjointe. La SAGEP remercie chaleureusement ces quatre personnes pour l'excellent travail fourni.

L'assemblée générale ordinaire 2021 des actionnaires SAGEP s'est tenue le 19 mai 2021 exceptionnellement à Denens en raison de la Covid-19. Les actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de la Morges pour les Communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château) étaient représentés. Le procès-verbal, tenu par l'administrateur Pierre-Alain Aigroz, a été rédigé le 21 mai 2021.

L'assemblée générale ordinaire de renouvellement des membres du CA suite aux élections s'est tenue le 25 août 2021 à Yens. Les actionnaires étaient tous représentés. Ont été élus au CA MM. Oscar Cherbuin (AVM, en remplacement de Pierre-Alain Aigroz), Marc Genton (AIEB, en remplacement de Laurent Schmid), Christophe Ormond (AIEB, réélection), Kurt Bühler (Yens, réélection) et Jonathan Lüthi (Yens, réélection).

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

Jusqu'au 26 août 2021 :

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Laurent Schmid, Municipal à Villars-sous-Yens.
- AVM : M. Pierre-Alain Aigroz, Secrétaire, Municipal à Vufflens-le-Château.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal et Kurt Bühler, Municipal.

Depuis le 27 août 2021 :

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Marc Genton, Municipal à Lully.
- AVM : M. Oscar Cherbuin, Secrétaire, Municipal à Echichens.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal et Kurt Bühler, Municipal.

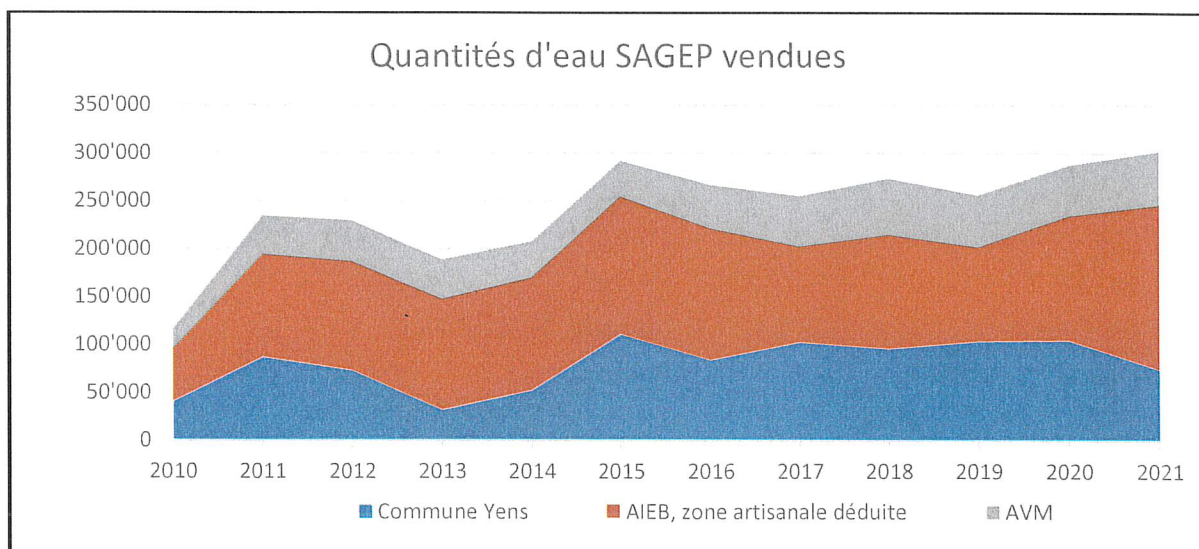
4.1.3 Débits souscrits et actionariat SAGEP

| Actionnaires | Débit Souscrit Lt/min | Débit Souscrit % | Nombre d'actions | Montant Fr. | Volume 2021 % | Ecart entre souscription et consommation |
|-----------------|-----------------------------|------------------------|---------------------|------------------|---------------------|---|
| Commune de Yens | 1'000 | 37.04 | 370 | 370'000 | 24.52 | -12.52 |
| AIEB | 1'300 | 48.15 | 482 | 482'000 | 56.69 | 8.54 |
| AVM | 400 | 14.81 | 148 | 148'000 | 18.79 | 3.98 |
| TOTAL | 2'700 | 100.00 | 1'000 | 1'000'000 | 100.00 | 0.00 |

4.1.4 Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2021 au tarif réduit de Fr. 0.65 le m³ représentent un montant de Fr. 196'302.95 soit :

| VENTES | 2019 m3 | 2019 Fr | 2019 % | 2020 m3 | 2020 Fr | 2020 % | 2021 m3 | 2021 Fr | 2021 % | SOUSCRIT % |
|--------------|----------------|-------------------|---------------|----------------|-------------------|---------------|-------------|-------------------|---------------|---------------|
| AIEB | 97'684 | 78'147.20 | 38.11 | 129'318 | 103'454.40 | 44.97 | 171'240 | 111'306.00 | 56.69 | 48.15 |
| AVM | 55'351 | 44'280.80 | 21.59 | 53'981 | 43'184.80 | 18.77 | 56'772 | 36'862.80 | 18.79 | 14.81 |
| YENS | 103'284 | 82'627.20 | 40.30 | 104'284 | 83'427.20 | 36.26 | 74'052.50 | 48'134.15 | | 37.04 |
| TOTAL | 256'319 | 205'055.20 | 100.00 | 287'583 | 230'066.40 | 100.00 | 302' | 196'302.95 | 100.00 | 100.00 |



| Actionnaires | Année / m3 | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| AIEB, zone artisanale déduite | 113'062 | 115'133 | 117'288 | 143'463 | 137'160 | 99'217 | 118'716 | 97'684 | 129'318 | 171'240 | |
| AVM | 43'719 | 42'019 | 38'713 | 38'208 | 46'402 | 53'636 | 59'595 | 55'351 | 53'981 | 56'772 | |
| Commune Yens | 72'689 | 31'477 | 51'721 | 110'388 | 83'526 | 102'462 | 95'559 | 103'284 | 104'284 | 74'053 | |
| Total annuel | 229'470 | 188'629 | 207'722 | 292'059 | 267'088 | 255'315 | 273'870 | 256'319 | 287'583 | 302'065 | |

4.1.5 Activités du CA de la SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séance à 9 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont déroulées extra-muros en présence de certains membres du Conseil d'administration, avec des prestataires, l'OFCCO et autres séances de chantier.

Les sujets traités et les activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes dont décompte des ventes d'eau SAGEP à l'AIEB, l'AVM et la Commune de Yens.
- Analyse financière, bouclage des comptes et élaboration du budget.
- Suivi de l'état de nos ressources, le système d'optimisation des pompes associé à un suivi régulier ont permis d'alimenter les actionnaires sans restriction durant toute la saison, ceci grâce également à une saison estivale généreuse en précipitations et une consommation en rapport. M. le Professeur Parriaux a édité comme chaque année, un rapport complet sur le comportement de la nappe phréatique soumise à l'exploitation de nos captages, conformément aux exigences cantonales.
- Le traitement de l'eau captée au moyen d'UV a donné à nouveau pleine satisfaction. Cette situation, associée à des captages exempts de micropolluants ou dans tous les cas largement en dessous des limites légales, en fait une eau d'une qualité particulièrement élevée, y compris sur le secteur d'un futur 4^e puits de captage en amont des voies du BAM.
- Constat de l'excellente réactivité du système de détection des crues et si nécessaire, mise en stand-by du PC2.
- Suivi du dossier de la mise en place des zones de protection.

- Suivi de la station hydrométrique à l'aval de nos infrastructures, là également, édition d'un rapport complet, conformément aux exigences cantonales, par Monsieur le Professeur Parriaux, sur l'état du cours d'eau durant toute l'année.
- Suivi du projet de renaturation du Pénezy.
- Suivi du projet de gravière aux Bougeries, attention particulière aux risques d'atteinte à notre site de captage d'eau potable.
- Préparation et organisation des AG ordinaires.
- A l'instar des années précédentes, il est constaté que le mandat d'hydrogéologie est primordial, les travaux actuels sont les suivants :
 - Assister le CA pour la validation des zones de protection S1 à S3.
 - Assister le CA dans le projet cantonal de renaturation du Pénezy.
 - Suivre le projet de gravière aux Bougeries (avec les Communes d'Apples, Bremlens et Reverolle), les frais y relatifs étant refacturés aux exploitants potentiels de ce site.
 - Suivre la station hydrométrique.
 - Suivre, si nécessaire, le comportement de la nappe en cas d'étiage extrême et éventuellement adapter l'organigramme de gestion des pompes.
- Assistances par d'autres prestataires, non moins cruciales :
 - Gestion technique de l'hydraulique, par le bureau M+W.
 - Gestion informatique, réflexions et adaptation de nos infrastructures aux risques liés à la cybercriminalité, par la Maison Pilet.

Les futurs travaux pour la SAGEP et les missions à venir du CA devraient porter sur les dossiers suivants :

1. Suivre les captages et gérer la nappe selon la routine mise en place (si possible).
2. Finaliser la mise en place et obtenir la validation des zones de protection (S1, S2 et S3).
3. Etude des résultats du travail de master d'une étudiante de l'UNIL sur la provenance des eaux du bassin versant du Boiron (par analyse isotopique de l'eau), ceci sous la direction du Professeur Vennemann.
4. Analyser les relevés de la station hydrométrique sur le ruisseau.
5. Porter une attention particulière à la relation rivière-nappe phréatique dans le cadre du projet cantonal de renaturation du Pénezy (en stand-by), en relation avec la réalisation d'un 4^e puits de captage en amont des voies du BAM.
6. Porter une attention particulière à la protection du bassin versant en rapport avec le projet de gravière aux Bougeries.
7. Etude de faisabilité pour l'alimentation électrique du PC3 au moyen de panneaux photovoltaïques.
8. Mise en place d'une cellule de crise et de mesures « Black-out énergétique » avec le développement d'une infrastructure permettant d'alimenter le réservoir de Pièce Beney même en cas de coupure d'électricité avec une eau dite de secours.

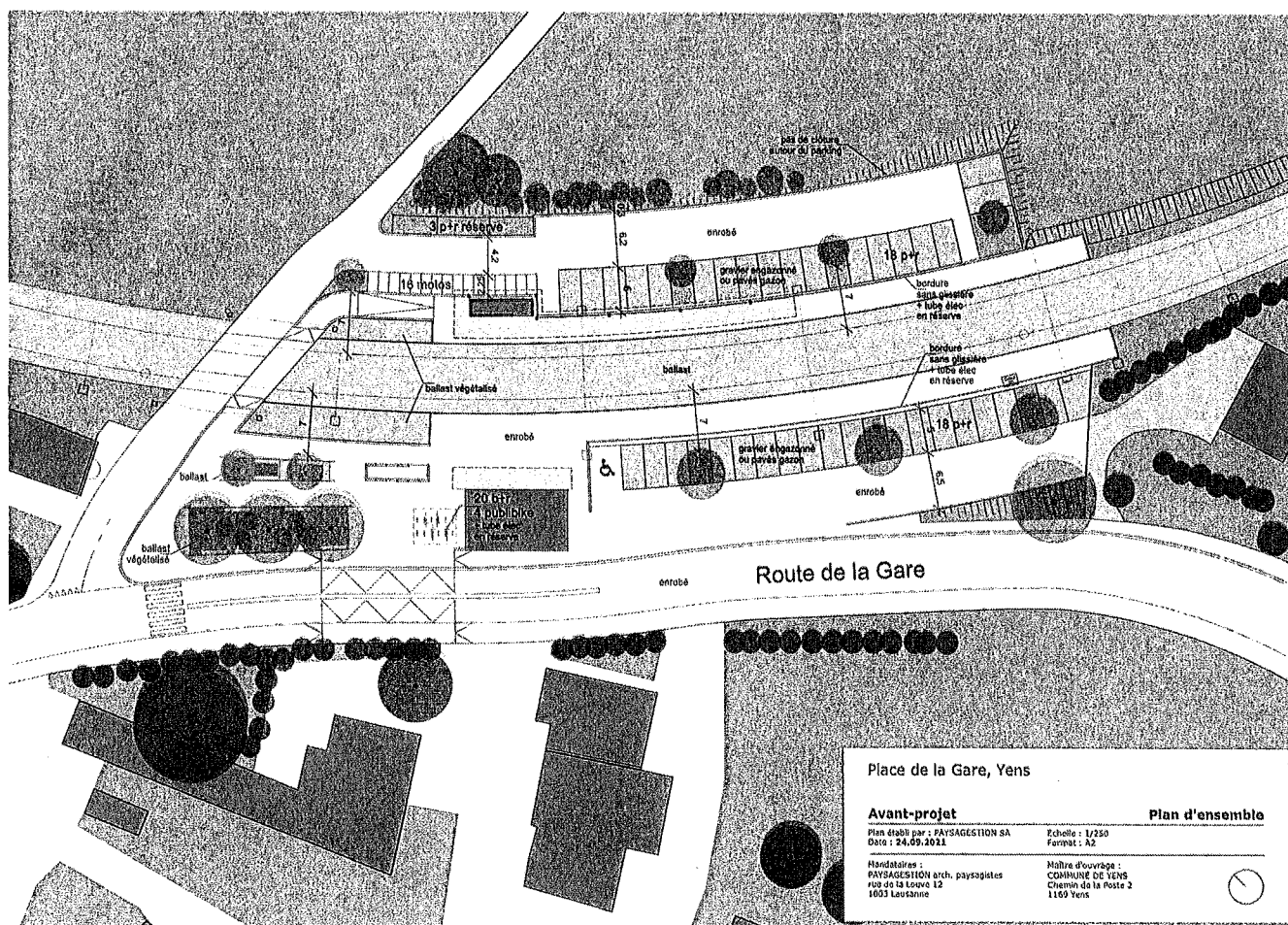
En conclusion, le partenariat Yens - SAGEP fonctionne très bien à la satisfaction des différents acteurs.

4.2 ROUTES

- Préavis 2020-07 Demande de crédit de Fr. 206'000.00 pour l'aménagement d'une zone 30 km/h sur le secteur Boironne, Sus-Vellaz, Chanta-Merloz. Ledit préavis a été adopté par le Conseil communal dans la séance du 26 octobre 2020. Les travaux ont été réalisés.
- Schéma directeur des déplacements, état de la planification.
La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. Elle a travaillé sur la réfection et sécurisation des routes de l'Etang et du Carroz afin d'y prolonger le trottoir existant sur la partie supérieure de cette dernière, ainsi

que sur la réfection de l'impasse de la Quize. Un préavis portant sur la réfection de la route du Carroz et de l'impasse de la Quize devrait être présenté au Conseil de juin 2022. La Municipalité planifie des travaux sur la route de la Gare et aux abords de la Gare afin d'améliorer la sécurité et la mobilité douce. La Municipalité envisage également de faire bénéficier les habitants d'un réseau de vélos électriques en libre-service projeté par l'ARCAM.

- La Municipalité a, dans sa séance du 9 mars 2020, adopté le préavis 2020-01 Demande de crédit de Fr. 66'000.00 en vue de procéder à l'étude de la réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. Ce préavis n'a toutefois pas pu être adopté par le Conseil en raison de la pandémie. Avec l'accord de notre Préfète, la Municipalité a pu mener l'étude dont le résultat est reproduit ci-dessous.



La lecture du plan vous permettra de constater qu'une zone de mobilité douce est prévue du côté ouest du bâtiment de la gare sous la forme d'une place arborisée comprenant un abri à vélos (y compris vélos en libre-service). Côté nord des voies, un P+R de 21 places de parc pour voitures et 16 places pour les deux-roues motorisés sont planifiés. La Municipalité prévoit également de réaliser de nouveaux arrêts de bus afin de rendre possible la création de lignes de bus de transport public vers St-Prex et Aubonne. Des discussions sont menées à ce sujet dans le cadre de l'ARCAM. Le projet illustré sur le plan a été mené en partenariat étroit avec les MBC. Ceux-ci se sont engagés à mettre à la disposition de notre Commune le terrain nécessaire à la réalisation de ces places. Or, il s'est avéré, une fois le projet finalisé que les MBC n'étaient pas en mesure de tenir leur engagement en raison de problématiques liées à l'emprise du projet sur de la surface d'assolement (SDA). Le projet est actuellement bloqué

par la DGTL qui préconise la réalisation d'un parking silo (soit un parking à étages) à Bussy afin de limiter l'emprise sur la SDA. La Municipalité regrette vivement cette situation et étudie les possibilités qui s'offrent à elle pour réaliser son projet qui favorise la mobilité douce et respectueuse de notre environnement.

4.3 EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 16 dernières années :

| Année | Habitants | Cultures maraîchères | AIEB | Zone artisanale | AVM | Total |
|-------|----------------|----------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| - | m ³ | m ³ | m ³ | m ³ | m ³ | m ³ |
| 2006 | 75'162 | 28'421 | 162'231 | 832 | 38'336 | 304'982 |
| 2007 | 72'722 | 31'369 | 135'910 | 689 | 39'291 | 279'981 |
| 2008 | 70'905 | 18'172 | 136'430 | 995 | 39'416 | 265'968 |
| 2009 | 75'945 | 23'558 | 114'134 | 1'184 | 40'666 | 255'487 |
| 2010 | 89'832 | 22'352 | 114'494 | 1'183 | 44'213 | 272'074 |
| 2011 | 76'258 | 32'989 | 106'696 | 1'012 | 41'425 | 258'380 |
| 2012 | 71'149 | 23'300 | 113'062 | 1'091 | 43'719 | 252'321 |
| 2013 | 77'405 | 17'154 | 115'133 | 993 | 42'019 | 252'704 |
| 2014 | 81'770 | 27'488 | 117'288 | 1'281 | 38'713 | 266'540 |
| 2015 | 94'460 | 37'681 | 143'463 | 1'340 | 38'208 | 315'152 |
| 2016 | 93'365 | 34'634 | 137'160 | 1'469 | 46'402 | 314'499 |
| 2017 | 90'895 | 36'921 | 99'217 | 1'150 | 53'636 | 281'819 |
| 2018 | 110'881 | 53'468 | 118'176 | 1'416 | 59'595 | 344'076 |
| 2019 | 97'540 | 43'235 | 97'684 | 1'287 | 55'351 | 295'097 |
| 2020 | 116'201 | 52'378 | 129'318 | 1'079 | 53'981 | 352'957 |
| 2021 | 116'557 | 46'369 | 171'240 | 1'104 | 56'772 | 392'042 |

L'eau fournie provient pour 74'053 m³ de la SAGEP et pour 89'977 m³ des sources du Very et du Pourier (dans une moindre mesure).

Nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau :

Remplacement du réservoir de l'Ente construit au début du XX^e siècle qui est obsolète, par un coupe-pression à construire en amont. Des travaux sur les conduites de transport d'eau vers le village devront également être entrepris dans ce cadre.

- Préavis 2021-03 Modification de la réserve incendie et mise en conformité du réservoir de Pièce Beney. Ce préavis portant sur une demande de crédit de Fr. 95'000.00 a été adopté par le Conseil communal le 28 juin 2021. Les travaux ont été réalisés en novembre et décembre. Cette infrastructure présente un bon état général.

Des travaux de mise aux normes sont également nécessaires sur nos sources.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines), visant à pouvoir alimenter le réseau communal, a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité entendait recapter cette source en 2020. Toutefois, une quantité de chlorothalonil dépassant les normes y a été décelée. Il s'agit d'une substance active d'un produit phytosanitaire utilisé dans l'agriculture. Il

appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. Cette source étant impropre à la consommation, la Municipalité a poursuivi les démarches administratives visant à mettre en place un périmètre de protection qui devrait permettre la mise en place de zones de protection (S1, S2 et S3) une fois ce polluant « évacué » par le lavement des sols.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a présenté un préavis intitulé « Etude visant à la réfection du captage du Very » en 2020 (préavis 2020-08). En janvier 2021, les études ont été menées, notamment par le biais de sondages. Le résultat de ces études est favorable à la réalisation d'un nouveau captage. La Municipalité présentera en 2022 un préavis visant à recapter cette source (située au-dessus de la Fontaine des chasseurs et l'alimentant).

4.4 EPURATION EU-EC

4.4.1 Plan des travaux pour le séparatif EU-EC

En 2014, la Municipalité a présenté au Conseil le préavis No 2014-01 intitulé « Modélisation et diagnostic de fonctionnement des collecteurs communaux » qui lui a accordé un crédit d'étude de Fr. 53'000.00 visant à supprimer les problèmes d'évacuation des EU de la Commune.

Le bureau d'ingénieurs a rendu son rapport à fin 2015.

La Municipalité doit planifier les investissements possibles, en tenant compte notamment de l'importance de l'engagement financier que cela implique pour notre collectivité et également du fait que la mise en séparatif devra être terminée.

Les travaux de mise en séparatif de la rue du Carroz (partie inférieure) ainsi que de la rue Miéville doivent être réalisés dans les meilleurs délais. La Municipalité a mené une étude de détail en 2020. Les coûts étant importants, il a été décidé de présenter en 2021 un préavis au Conseil pour la mise en séparatif du Carroz inférieur, ainsi que de l'impasse de la Quize. Ce délai n'a pas pu être tenu. Le préavis sera soumis au Conseil en 2022. La mise en séparatif de la rue Miéville sera entreprise ultérieurement.

4.4.2 Epuration communale : situation 2021

| Données générales | Habitants |
|--|------------------|
| Population au 31.12.2021 | 1'499 |
| Nombre d'habitants raccordés à la STEP | 1'419 |
| Nombre d'habitants à raccorder à la STEP | 2 |
| Nombre d'habitants non raccordables | 78 |

4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.5.1 Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2021

Président : M. Philippe Henriod
Vufflens-le-Château

Deuxième semestre 2021

Président : M. Thierry Gilgen
Denens

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2021, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 10 mars 2021,

- D'octroyer un crédit de Fr. 138'000.00 TTC, subvention non déduite, pour l'étude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP.

Le 30 juin 2021,

- D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2020,
- D'octroyer un crédit de Fr. 166'000.00 TTC pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, n° 60 » sur la Commune de Morges,
- D'octroyer un crédit de Fr. 54'000.00 TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est, n° 69 » sur la Commune de Morges,
- D'octroyer un crédit de Fr. 101'000.00 TTC, pour la réhabilitation du collecteur « Autoroute, n° 87 » sur la Commune de Lonay.

Le 29 septembre 2021,

- D'adopter le budget pour l'exercice 2022.

Le 8 décembre 2021

- D'accorder au Comité de direction l'Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers & l'Autorisation générale de plaider dans tous les domaines du droit,
- D'accorder au Comité de direction l'Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles,
- D'approuver les indemnités des membres du Conseil intercommunal & les indemnités des membres du Comité de direction,
- D'adopter le plafond d'endettement et de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la période législative du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

4.5.2 Représentants communaux au Conseil Intercommunal

Jusqu'au 30 juin 2021

- M. Gérard Zbinden, Conseiller communal.
- M. Jonathan Lüthi, Municipal.

Dès le 1^{er} juillet 2021

- M. Alexandre Morand, Conseiller communal,
- M. Kurt Bühler, Municipal

4.5.3 Comité de Direction

Jusqu'au 30 juin 2021

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Salvatore Guarna, Membre, Tolochenaz, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales

Dès le 1^{er} juillet 2021

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Jonathan Lüthi, Membre, Yens, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Prévèrenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales

A noter que le Comité de Direction publie son rapport de gestion sur son site internet www.erm-step.ch.

4.6 GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA. Aucune remarque particulière.

4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES

Cinq rangées des plus anciennes tombes ont été désaffectées. Des travaux d'arborisation ont été réalisés. Les travaux d'entretien se font sans produit phytosanitaire.

4.8 ARCAM

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 56 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. De plus, elle propose chaque année à ses communes-membres un programme de formation.

Ci-dessous, un aperçu des divers programmes, activités et prestations proposés par l'ARCAM :

- Programme de développement de l'espace rural (PDER).
- Prestations aux entreprises; l'ARCAM offre des services et des conseils directs, neutres et gratuits aux entreprises suisses et étrangères.
- Park + Regio; le Projet de P+R régional a pour objectif de favoriser le transfert modal au travers du développement d'un concept régional de stationnement P+R.
- Formation aux communes; l'ARCAM propose chaque année à ses communes-membres un programme de formation.
- Membres institutionnels; l'ARCAM peut compter sur le soutien des communes qui couvrent son périmètre d'actions.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à 8.30 par habitant.

L'ARCAM publie son rapport d'activités sur son site internet www.arcam-vd.ch.

5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE

5.1 ASISE

5.1.1 Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1^{er} octobre 2021, 1'159 élèves (2020: 1'151) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2 Comptes

Le total des charges refacturées aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 5'762'097.18 pour 2021 contre Fr. 6'131'110.00 au budget 2021 et Fr. 5'803'862.71 pour les comptes 2020. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories qui se basent sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculées selon le principe du prix coûtant
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté au travers du préavis No 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté au travers du préavis No 2011-03.
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2021 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1^{er} octobre 2020 et le 1^{er} octobre 2021. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 108'000.00) à charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (PricewaterhouseCoopers SA) a procédé à la révision des comptes de l'ASISE du 7 au 9 mars 2022.

Administration et dépenses générales

Comptes 2021 : Fr. 582'738.71

Budget 2021 : Fr. 707'425.00

Comptes 2020 : Fr. 453'189.03

Cette catégorie comprend les frais des autorités, de l'administration des écoles, du mobilier scolaire, des devoirs surveillés, de la bibliothèque, du service dentaire, des sports et camps, des cantines et d'autres activités faites dans le cadre des écoles.

L'écart important constaté avec le budget est naturellement dû à la situation sanitaire que nous subissons depuis le 13 mars 2020. Les voyages d'études ont été remplacés par des sorties locales et plus courtes entre deux périodes de restrictions et seuls certains camps sportifs ont pu être maintenus.

Coûts financiers des locaux scolaires

Comptes 2021 : Fr. 2'512'031.00
Comptes 2020 : Fr. 2'667'266.00

Budget 2021 : Fr. 2'493'536.00

Ces coûts comprennent un amortissement du bâti scolaire sur 30 ans, ainsi qu'un intérêt financier calculé à un taux interbancaire sur 10 ans + une marge de 0.5 %. Ce dernier est ensuite divisé par deux et est appliqué sur la valeur initiale nette des immeubles. Le taux est revu tous les 10 ans pour chaque objet.

Coûts d'exploitation des locaux scolaires

Comptes 2021 : Fr. 2'275'322.00
Comptes 2020 : Fr. 2'125'064.00

Budget 2021 : Fr. 2'336'149.00

Ces coûts représentent le loyer versé aux Communes propriétaires du bâti scolaire sur la base de Fr. 10'000.00 par classe de cours pour les charges; respectivement à hauteur de 70 % pendant les 10 premières années d'exploitation du bâtiment, à 85 % les 10 prochaines années et finalement à 100 % les années suivantes.

L'entretien annuel courant par classe de cours reste calculé à Fr. 2'500.00.

L'utilisation des salles effective est transmise par la direction de l'établissement et seuls les locaux utilisés sont facturés.

Pour la piscine, le calcul se fait sur les coûts effectifs en proportion des lignes réservées pour l'ASISE en relation avec les ouvertures au public. Le plan financier initial de la piscine et respectivement l'établissement du budget 2021 se basaient sur une part du scolaire de 25 %. Cependant, les horaires d'ouvertures au public étant légèrement plus importants que prévus, la part des écoles a été réduite à 22.44 %. Couplée avec des dépenses inférieures au budget, la différence constatée sur les comptes 2021 se monte à Fr. 60'000.00.

Coûts des transports scolaires

Comptes 2021 : Fr. 456'279.00
Comptes 2020 : Fr. 558'343.00

Budget 2021 : Fr. 594'000.00

La répartition des coûts se fait selon les années scolaires, soit 40 % de la facture sur le premier semestre scolaire d'août à décembre et 60 % sur le 2^{ème}, de janvier à juillet, soit l'exercice comptable suivant.

N'ayant pas reçu les décomptes définitifs des MBC à temps pour l'exercice 2020, nous avons dû les compléter par des transitoires. Les résultats de cette année sont donc composés du décompte 2020/2021, celui de 2021/2022 et de la différence entre nos estimations de 2020 plus élevées par rapport au décompte définitif 2020 reçu.

5.1.3 Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir depuis le 1^{er} juillet 2021

- Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal
- Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot, Municipale
- Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal et
M. Stéphane Porzi, Syndic
- Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale
- Commune de Villars-sous-Yens : M. Marcel Grand, Municipal, Président.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Françoise Vuille.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2021, le CoDir a tenu 7 séances plénières et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE à Denens.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Lussy sur Morges (2), Denens (2) et Saint-Prex (3), sous la présidence de Mme Margarita Pache (4) et M. Marcel Grand (3). Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

Activités en 2021

Suite à la nouvelle législature 2021-2026, les nouveaux membres du Codir ont été assermentés à Yens le 30.06.2021.

L'année 2021 a une nouvelle fois été impactée par la crise sanitaire du COVID-19. La direction des écoles, son personnel, mais aussi les élèves et les familles, ont dû faire preuve de résilience et d'adaptation face aux différentes mesures ordonnées par l'Etat. Les membres du CoDir de l'ASISE tiennent une nouvelle fois à les féliciter et à les remercier chaleureusement pour leur engagement et d'avoir su s'ajuster aux contraintes imposées.

Quelques-unes des conséquences directes des restrictions sanitaires pour cause de pandémie ont été :

- L'annulation de camps et sorties de classe
- Le maintien des mesures d'hygiène et de désinfection et la mise en place de protocoles
- La cérémonie des promotions n'a pour la 2^{ème} fois pas pu se dérouler. Les élèves promus ont été reçus par classe dans le strict respect des règles sanitaires.
- L'annulation du repas des enseignants en fin d'année scolaire.

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2021 s'est bien déroulée et on a pu dénombrer 1'159 élèves répartis dans 61 classes.

Au niveau des sujets importants traités et décisions prises par le Codir, on peut citer :

- L'étude et l'approbation des comptes 2020 lors de sa séance du 11 mars 2021.
- L'étude et l'approbation du budget 2022 lors de sa séance du 1^{er} septembre 2021.
- Suite à la démission du médecin scolaire, nomination d'un nouveau médecin scolaire en la personne de la Dre M.-L. Hale.
- L'ASISE a mandaté les transports MBC il y a 10 ans déjà. Les transports scolaires constituent quelque 10 % des charges de notre institution. En rationalisant ses courses, MBC a diminué d'un tiers le nombre de bus affectés, sans incidence réelle sur les coûts annuels. Notre contrat arrivant à échéance le 31 juillet 2022, le CODIR a souhaité lancer une nouvelle étude de marché. Des contacts ont ainsi été entrepris auprès d'un spécialiste des marchés publics et des expériences ont été recherchées auprès des institutions avoisinantes. Il est clairement ressorti que le délai imparti était trop court et que les coûts générés par la procédure ne garantissaient pas une économie de moyens immédiate. L'expertise actuelle nous a dès lors convaincus de reporter cette démarche à l'automne / hiver 2023, le contrat avec MBC pouvant être résilié au 31 décembre 2024.

- Réception d'Espace Prévention et du travailleur social de Proximité, point de la situation dans les différents villages.
- Confirmation du mandat de révision des comptes 2021 à la Fiduciaire PwC (déjà réviseur de la Commune de Saint-Prex).
- Montée en puissance de l'utilisation par les écoles de la nouvelle piscine à Saint-Prex.

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre les membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales à leur apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie aussi tous les membres du Conseil d'Etablissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui œuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

5.1.4 Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI depuis le 1^{er} juillet 2021

- Président : M. Thierry Gilgen, de Denens
- Vice-président : Mme Laurie Tornare, de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Commune de Denens, délégués communaux : M. Marc-Henri Sauty et Mme Chantal Bôgli
- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Sophie Gosselin, Alexia Lehmann et M. Christophe Vulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Véronique Savioz, Miriam Radermacher Pilloud et Adéaïde Tschanz, MM. Frédéric Berthoud et Jan von Overbeck
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : MM. Henry Bercioux, Guy Chapalay et Mme Elisabeth Lüthi
- Commune de Yens, délégués communaux : Mme Marie-Louise Hale et MM. Stéphane Boss et Frédéric Biselx
- Membres de la Commission de gestion et des finances : MM. Guy Chapalay, Frédéric Biselx, Mmes Chantal Bôgli, Miriam Radermacher Pilloud et Elisabeth Lüthi
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : Mmes Sophie Gosselin et Marie-Louise Hale

Préavis déposés en 2021

- No 2021-01 Rapport de gestion et comptes 2020
- No 2021-02 Adoption du Budget 2022

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2021 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 22 avril 2021 et 7 octobre 2021.

5.1.5 Conseil d'Établissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Sabina Hansen, Municipale à Yens
- Vice-président : Mme Aline Gicot, Municipale à Lussy-sur-Morges
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sophie Gosselin, Adélaïde Tschanz et Miriam Radermacher Pilloud. Suppléante, Mme Marie-Louise Hale
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Catherine Codesido, Sara Cardinale, Cindy Charotton, Aurore Dady et M. Alain Cuenca
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud, Virginie Vieyres et MM. Alexis Margot et Frédéric Berthoud
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Danielle Maréchaux, Jessica Crisci et MM. Jérôme Ricca, Jean Cuénot.

Activités du CET

Compte tenu de la crise sanitaire COVID-19 aucune rencontre n'a pu avoir lieu en 2021.

5.2 FAJE – OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

L'art. 50 LAJE relatif au subventionnement des réseaux et structures par la FAJE permet d'ajouter au subventionnement ordinaire (masse salariale du personnel éducatif et salaire des coordinatrices), d'autres catégories de subventionnement à caractère incitatif.

Les Communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

Pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi;

Pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoin avéré;

Pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi;

Pour l'accueil parascolaire secondaire : les Communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales

L'OFAS est compétent, au niveau fédéral, pour les questions relatives à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, à la vieillesse et aux relations entre les générations, ainsi que pour les questions de politique sociale en général.

La Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

5.3 AFFAIRES SOCIALES

5.3.1 Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2021, 1'580 repas (1'577 normaux et 3 régimes) ont été livrés à 9 clients (7 en âge AVS et 2 non AVS) habitant Yens. (En 2020, 1'323 repas chauds (1254 normaux et 69 régimes) chauds avaient été livrés à 11 bénéficiaires (8 en âge AVS et 3 non AVS) habitant Yens).

5.3.2 Facture sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « facture sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont au nombre de six :

- Prestations complémentaires à domicile et en hébergement;
- Assurance-maladie;
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage;
- Subventions et aides aux personnes handicapées;
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales;
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La facture sociale est auditée annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux Communes. La répartition entre les Communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

5.3.3 ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay) est une association de Communes au sens des Art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 62 Communes jusqu'au 30 juin 2021 et à partir du 1^{er} juillet 2021 de 56 Communes du district de Morges, soit 86'038 habitants (au 31.12.2021). Chaque Commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 7 membres également issus des Communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les Communes-membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de Communes, y compris la relation avec la Loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2021 :

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Revenu d'insertion RI : | Fr. 0.70 par habitant |
| Espace prévention Région Morges : | Fr. 1.50 par habitant |
| Agence d'assurances sociales : | Fr. 23.00 par habitant. |

5.4 ECOLES

5.4.1 Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2021-22, 16 classes ont été ouvertes dans les deux villages de Denens et Yens pour les élèves de 1P à 8P des communes suivantes : Villars-sous Yens, Lussy-sur-Morges, Denens et Yens. A Denens ce sont 4 classes pour 76 élèves (86 en 2020) et 12 classes à Yens pour 242 élèves (233 en 2020). Les élèves de 9P à 11P sont scolarisés à Saint-Prex.

23 enseignantes, dont certaines à temps partiel, sont engagées pour dispenser les cours à Yens et à Denens.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

| Nom de la classe | Nom des enseignantes | Effectif global | Effectif par voie |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------------|
| 1-2P/Y1 | Mmes Bugnon et Crisci | 22 | 11 élèves en 1P 11 élèves en 2P |
| 1-2P/Y2 | Mmes Chollet et Parente | 20 | 9 élèves en 1P 11 élèves en 2P |
| 3P/Y | Mmes Baumann et Glauser | 19 | 19 élèves en 3P |
| 4P/Y | Mmes Cavin, Emonet et Glauser | 17 | 17 élèves en 4P |
| 5P/Y1 | Mmes Rossi et Castro | 22 | 22 élèves en 5P |
| 5P/Y2 | Mmes Crettaz et König | 22 | 22 élèves en 5P |
| 6P/Y1 | Mmes Laydu et Castro | 21 | 21 élèves en 6P |
| 6P/Y2 | Mmes Soumahoro et König | 20 | 20 élèves en 6P |
| 7P/Y1 | Mme Lier | 20 | 20 élèves en 7P |
| 7P/Y2 | Mme Bürki | 19 | 19 élèves en 7P |
| 8P/Y1 | Mme Lecoultre | 20 | 20 élèves en 8P |
| 8P/Y2 | Mme Humm-Gavillet | 19 | 19 élèves en 8P |

A Yens, les devoirs surveillés des 7P et 8P ont lieu le mardi et le jeudi midi, avec une fréquentation limitée à une séance hebdomadaire par élève, sauf exception.

5.5 ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1 Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village.

La Municipalité remercie toutes les sociétés locales pour leur engagement et leur dévouement.

5.5.2 Yens Animation Culturelle (YAC)

Malgré la pandémie qui était encore bien présente en 2021, le YAC a organisé plusieurs évènements :

- Juillet 2021 : 2 spectacles avec la compagnie Dopamine qui proposait un spectacle dans l'après midi pour les enfants et un spectacle en soirée pour tout public
- Octobre 2021 : La projection du film Les Guérisseurs de et avec la réalisatrice Marie-Eve Hildbrand proposé par l'organisation Road movie

- Novembre 2021 : Conférence avec diaporama avec le thème Hodler et le Léman donnée par Jean-Christophe de Tavel
- Décembre 2021 : organisation des fenêtres de l'avent, lesquelles ont malheureusement dû être annulées à la dernière minute, en raison d'une nouvelle dégradation de la situation sanitaire.

5.5.3 Yens de demain

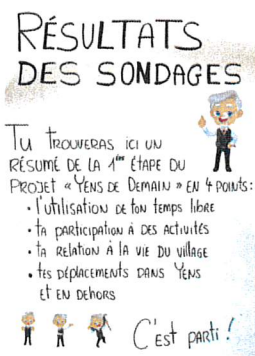
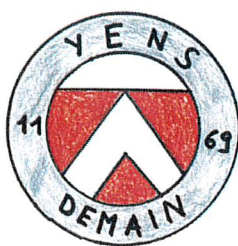
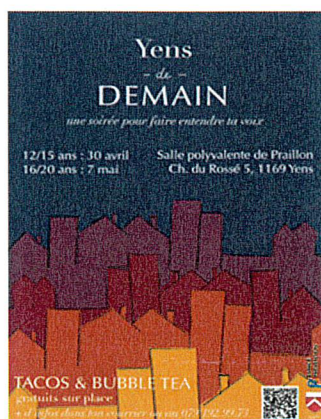
La pandémie de la COVID-19 a perturbé toute la population pendant l'année 2020. Les jeunes étaient très fortement touchés par les restrictions sanitaires, notamment dans leur développement et les interactions qui caractérisent leur âge. D'autre part, une augmentation des incivilités (nuisances sonores, déprédations, littering, etc.) a été constatée dans les lieux de rassemblement habituels des jeunes. La Municipalité a décidé au mois de février 2021, en collaborations avec le travailleur social de proximité (TPS) M. Anthony Richard et Mme Céline Müller, de lancer un projet pour et avec les jeunes de la Commune. C'est un total de 224 jeunes âgés entre 12 et 25 ans qui étaient domiciliés à Yens (état au 05.02.2021).

Tous les jeunes de Yens de 12 à 20 ans ont alors reçu une invitation à une première soirée de rencontre par courrier postal. Les jeunes de 12 à 15 ans étaient invités à la soirée du vendredi 30 avril 2021. Ils étaient 65 à avoir répondu présents à cette soirée. Les jeunes de 16 à 20 ans étaient invités à la soirée du vendredi 7 mai 2021. Ils étaient 12 à avoir répondu présents. Les jeunes qui ne voulaient pas ou qui n'ont pas pu assister à cette soirée avaient la possibilité de remplir un questionnaire pour que leurs besoins et souhaits soient connus et pris en compte. En raison des mesures sanitaires restrictives pour les plus de 20 ans à cette période, les 20 -25 ans n'ont pas pu être invités et décision a été prise d'abaisser l'âge du projet initialement 12-25 ans à 20 ans.

Les deux soirées se sont déroulées de la même manière en débutant par l'accueil des participant-e-s à l'entrée de la salle, la présentation du déroulement de la soirée et la remise du « bubble pass » à compléter en participant aux différentes activités afin de recevoir un bubble tea gratuit au stand partenaire. Les jeunes avaient ensuite la possibilité de participer auxdites activités réparties par poste, manger sur place et passer un moment convivial entre pairs.

Suite à cela, les jeunes étaient réinvités à une nouvelle soirée pour pouvoir restituer les résultats des sondages. Cette fois-ci, tous les jeunes de 12 à 20 ans étaient invités à la même soirée. M. Frédéric Vuissoz, Directeur général adjoint de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, était présent à cette soirée suite à l'invitation de la Commune de Yens, afin de connaître le projet. Durant cette soirée, les jeunes ont également eu la possibilité de voter pour leurs projets préférés parmi quatre espaces de rencontre à créer et de choisir parmi les logos conçus à l'étape précédente, celui qui symboliserait le projet.

A la suite de cette deuxième soirée, deux espaces se sont mis en place.



1. Sport libre

Depuis le 16 juin 2021, les jeunes de 12 à 20 ans sont invités à se retrouver à la salle polyvalente de Yens tous les mercredis, vacances scolaires comprises, de 16h à 18h. Pendant ces deux heures, les jeunes ont la possibilité, sous la responsabilité d'un-e moniteur-trice, de pratiquer du sport et de se rencontrer dans un lieu sûr. Après différentes réflexions, l'âge a été abaissé à 11 ans. Le sport libre était fréquenté par 12 jeunes en moyenne.

2. Groupes de jeunes

Les jeunes ayant laissé leur contact lors des étapes précédentes ont été invités à une soirée afin de commencer à travailler sur des projets qui leur tiennent à cœur. Il y a eu 3 soirées entre septembre et décembre 2021.

Pour ce projet, une demande de soutien de Fr. 5'000.00 a été faite dans le cadre de l'appel à projets en lien avec les jeunes dans le canton de Vaud.

Décompte projet Yens de demain

| | | | | | Fr. |
|---------|---|----------|---------------|------------------|------------------|
| | CHARGES | Quantité | Prix unitaire | Budget | Décompte finale |
| Etape 1 | Location de la salle (cuisine comprise) | 2 | 800 | 1'600.00 | 1'600.00 |
| | Frais d'accueil et d'animation | 2 | 500 | 1'000.00 | 790.50 |
| | Frais de communication | 2 | 100 | 200.00 | 200.00 |
| Etape 2 | Location de la salle | 1 | 600 | 600.00 | 600.00 |
| | Frais d'accueil de d'animation | 1 | 200 | 200.00 | 723.95 |
| | Frais de communication | 1 | 200 | 200.00 | 200.00 |
| Etape 3 | Sport Libre : Location d'une salle (salle de gym pour 6 mois) | 1 | 600 | 600.00 | 600.00 |
| | Sport Libre : Frais d'aménagement et d'accueil | 1 | 200 | 200.00 | 40.00 |
| | Sport Libre : Formation FORJE de trois moniteur-tric-s | 3 | 240 | 720.00 | 0.00 |
| | Sport Libre : Salaire des moniteur-trice-s | 50 | 25 | 1'250.00 | 1'325.00 |
| | Sport Libre : Frais d'accueil et d'animation /communication | | | 200.00 | 200.00 |
| | Groupe de jeunes : location d'une salle pour rencontres | 3 | 90 | 0.00 | 270.00 |
| | Groupe de jeunes : Frais des rencontres | | | 0.00 | 80.45 |
| | Coordination du projet par le TSP | 70 | 43.67 | 3'056.90 | 3493.60 |
| | Divers | 1 | 200 | 173.10 | 0.00 |
| | TOTAL | | | 10'000.00 | 10'123.50 |

Yens de demain est né et le Conseil communal a accepté Fr. 5'000.00 au budget 2022 pour pouvoir poursuivre ce projet.

5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vufflens-le-Château

La Municipalité remercie chaleureusement la pasteure Nadine Huber qui a quitté la paroisse après douze ans de ministère.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2021.

5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

5.7.1 Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des Communes ou des associations de Communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2 Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir jusqu'au 30 juin 2021

Commune de Denens : M. Bernard Perey, Syndic
Commune de Lussy-sur-Morges : M. Stéphane Masini, Municipal
Commune de Villars-sous-Yens : M. Peter Lüthi, Municipal
Commune de Yens : Mme Sylvie Berset, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Président.

Composition du CoDir dès le 1^{er} juillet 2021

Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal
Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot Municipale et vice-Présidente
Commune de Villars-sous-Yens : M. Henry Bercioux, Municipal
Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2021, le CoDir a tenu 7 séances plénières ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Stéphane Boss. Toutes les séances du CoDir sont régies par un ordre du jour et font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. L'activité liée à la tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2021

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Gestion de la crise Covid (bouclage des demandes de RHT et d'indemnisation du canton);
- Remplacement au 01.08.2021 du traiteur avec l'entrée en fonction de la société Kidelis à Ecublens;
- Adoption des comptes 2020;
- Etablissement et adoption du budget 2022;
- Adoption d'une nouvelle grille tarifaire selon demande de la FAJE;
- Mise en place d'ouvertures supplémentaires de deux semaines dans les structures UAPE sur l'année;
- Visite de tous les sites et rencontre des cheffes de sites;
- Répartition des dicastères et mise en route des représentants de la nouvelle législature.

Le CoDir tient à rappeler que l'année 2021 a été aussi compliquée que l'année 2020 en conséquence de la crise sanitaire Covid-19, tenant compte des absences de collaborateurs dans les différents sites, touchés par le virus. Il souhaite mettre en avant et remercier sincèrement la directrice du Réseau d'Accueil, Mme Sandrine Schaad, qui a su gérer cette longue période avec un engagement sans faille. Mme Sandrine Schaad et ses équipes ont tenté au mieux de maintenir le contact avec les parents malgré les restrictions imposées dans les structures par le Canton. A cet effet, le CoDir remercie également les parents pour leur compréhension.

Il tient également à remercier Mme Véronique Grandjean pour sa précieuse collaboration dans la tenue des comptes et des procès-verbaux des différentes séances, ainsi que pour l'historique de ses connaissances pour les nouveaux membres du CoDir. Enfin, il exprime toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour la confiance témoignée et la qualité des débats.

5.7.3 Rapport d'activités de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2021 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

Préscolaire (46 semaines d'accueil par an) : 12,75 EPT Yens et Lussy et 1,35 EPT de cheffe de site (0,75 à Yens et 0,60 à Lussy) et une intendante à 0,80 EPT

Places offertes : Préscolaire : 66 places

Parascolaire (38 semaines d'accueil par an): 7,67 EPT Yens et Denens et 0,70 EPT de cheffe de site

Places offertes : Parascolaire : 123 places (87+36)

Familial :

6 AMF et 35 places d'accueil.

Direction et Administration : 1 EPT direction, 0,5 EPT assistante et 0,5 EPT secrétaire

Heures facturées :

En 2021, 112'321 heures ont été facturées en préscolaire, 107'048 heures en 2020 soit 4.93 % de plus

5'678 heures ont été facturées en familial, 6'495 heures en 2020 soit 13 % de moins

92'536 heures ont été facturées en parascolaire, 86'927 heures en 2020 soit 6,45 % de plus.

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2021) :

Toutes structures confondues : 281 enfants.

Préscolaire : 71 (46 DTY et 25 DTL)

Parascolaire : 184 (130 UAPE Y et 54 UAPE D)

AMF : 26

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2021) :

Yens : 256, Denens : 99, Villars-sous-Yens : 86, Lussy sur Morges : 131, soit un total de 572 enfants.

Ainsi, 49 % des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour. Pour toutes les structures confondues, l'année 2021 a été l'année COVID-19 bis repetita.

Structures parascolaires et préscolaires :

En 2021, pas de fermeture de structure mais une gestion des absences, des quarantaines et des personnes isolées particulièrement difficile. Durant cette deuxième année COVID-19, les liens avec les familles se sont faits de plus en plus ténus par le fait notamment, que les contacts quotidiens ont été fortement limités. Nous devons tous réapprendre ce lien depuis ces dernières semaines.

Au niveau pédagogique, nous avons mis l'accent dans toutes les structures collectives sur l'importance du jeu dans le quotidien des enfants, que ce soit par l'animisme ou les diverses expériences en lien avec la nature. Nous avons aussi travaillé avec les équipes l'importance de la symbolique, de l'imaginaire par le biais des livres et du langage de récit.

Nous avons bénéficié, tant dans le préscolaire que le parascolaire, de mesures de soutien éducatif pour des enfants à besoins particuliers.

La régularité des colloques institutionnels des structures a été encore perturbée par la pandémie et nous avons annulé nombre de colloques au vu des plans de protection qui nous étaient imposés.

Structure de coordination :

Au 31 décembre 2021, nous avons 5 accueillantes réparties sur les communes de Yens et Villars-sous-Yens.

Dans ce type de prestation d'accueil de jour, en raison du COVID-19, les colloques du mercredi n'ont malheureusement pas pu avoir lieu. En ce qui concerne le taux d'activité de l'équipe des accueillantes au 31.12, nous avons 2 accueillantes qui travaillaient 2 jours par semaine, 2 accueillantes qui travaillaient 3 ou 4 jours par semaine et 1 accueillante qui faisait des dépannages ponctuels. Toutes travaillent entre 38 et 40 semaines par an.

Enfin, peu d'accueillantes prennent en charge des tout-petits, car l'articulation de l'accueil entre un scolaire et un bébé est particulièrement compliquée à gérer dans un cadre de qualité.

Comptes :

Les comptes 2021 s'élèvent à Fr. 3'185'199.12 soit Fr. 50'750.88 de moins (1,57 %) que le budget 2021(Fr. 3'235'950.00) et Fr. 47'420.94 de moins que les comptes 2020.

Le canton a versé à la structure un soutien complémentaire pour le COVID-19, soit la somme de Fr. 75'157.00, ce qui correspond au solde du déficit supporté par la structure l'année passée.

Les dépenses au chapitre 30 « Autorités et personnel » sont supérieures de Fr. 4'539.50 soit Fr. 2'517'139.65 au comptes 2021 contre Fr. 2'512'600.00 au budget 2021. Il est cependant à relever que le montant des remboursements de traitements s'élève à Fr. 94'389.85. De ce fait, les frais du personnel s'élèvent pour 2021 à Fr. 2'422'749.80.

Les dépenses au chapitre 31 « Biens, services, marchandises » sont inférieures dans les comptes 2021 de Fr. 55'677.86 soit Fr. 622'372.14 au lieu de Fr. 678'050.00 au budget 2021, aucun renouvellement du mobilier n'ayant été nécessaire.

Il est à relever que les structures UAPE sont encore bénéficiaires.

| | | |
|---|--|--|
| NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE | | |
|---|--|--|

| | 2021 | 2020 |
|-------------------|-------------|-------------|
| Lussy | 59 enfants | 51 enfants |
| Denens | 52 enfants | 61 enfants |
| Villars-sous-Yens | 31 enfants | 38 enfants |
| Yens | 140 enfants | 164 enfants |
| Total | 282 enfants | 314 enfants |

5.8 TERRAIN DE SPORT

Pas de remarques particulières.

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

6.1 DECHETTERIE

Courant février, la Municipalité a nommé un nouveau responsable de la déchetterie en la personne de M. Viorel Ciobanu, qui est entré en fonction au 1^{er} mars 2021.

Monsieur Ciobanu a suivi un cours de formation de responsable de déchetterie chez Valorsa. Les horaires d'ouverture ont été revus et adaptés afin de mieux répondre à la demande de la population.

Divers déchets, comparaison sur deux ans

| | 2021 | | 2020 | |
|--|--------|----------|--------|-----------------------------------|
| | Tonnes | Coûts HT | Tonnes | Coûts HT |
| Déchets encombrants | 30.76 | 9'118.00 | 34.13 | 4'029.15/trans. 7'099.03/taxes |
| Métaux – Ferraille | 18.88 | 880.00 | 18.38 | 880.00/trans. |
| Papier | 45.38 | 1'225.00 | 54.97 | 2'475.20/trans. |
| Carton | 32.45 | 4'165.00 | 31.84 | 6'018.90/trans. |
| Verre | 74.5 | 2'960.00 | 65.21 | 2'405.00/trans. |
| "Biodéchets" | 35.16 | 4'219.20 | 123.05 | 14'766.00/broyage et trans. |
| Bois de démolition | 65.37 | 9'997.50 | 48.88 | 7'404.40/trans. |
| OREA, Appareils électro et déchets spéciaux ménagers | 5.39 | | 5.33 | 6'683.51/trans. |
| Déchets carnés | 5.115 | 1'378.87 | 5'185 | 1'420.25 |

Conformément à l'Ordonnance relative aux déchets d'animaux du 3 février 1993, la Commune refacture les coûts d'incinération aux propriétaires concernés.

Rétrocessions reçues en 2021

- Ferraille Rétrocession annuelle Fr. 2'023.40
- Papier Rétrocession annuelle Fr. 2'619.20
- Verre Rétrocession annuelle Fr. 6'129.74
- Biodéchets Rétrocession annuelle Fr.
- TEXaid Rétrocession annuelle Fr. 537.95
- PET Rétrocession annuelle Fr. 707.22



Collecte de vêtements usagés TEXAID et Tell TEX

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, 5'150 kg de vêtements usagés ont été collectés dans notre Commune.

6.2 ORDURES MENAGERES

| Année | Tonnes | Coût total | Habitants Au 31.12 | Coût Par habitant | KG Par habitant |
|-------|--------|------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| 2021 | 175.33 | 57'456.70 | 1'499 | 38.33 | 116.96 |
| 2020 | 179.70 | 61'438.93 | 1'480 | 41.51 | 121.41 |
| 2019 | 168.01 | 56'665.63 | 1'477 | 38.36 | 113.75 |

6.3 VALORSA / CRIDEC

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 à hauteur de 0.71 % (Fr. 48'000.00) car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton depuis le 1^{er} juillet 2021. La loi vaudoise, ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets, enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité. De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion VALORSA qui

en est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le solde étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL SA, SADEC SA et STRID SA.

En 2021, notre commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage.

VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. La convention avec le périmètre arrivant à échéance, une nouvelle convention a été ratifiée en 2021.

De plus, le taux de fraude de notre commune a été contrôlé et se situe à 1,6 %, soit en dessous du taux de fraude maximal de 3 % autorisé par la convention. Nous pouvons féliciter nos collaborateurs et les citoyens pour le travail accompli.

6.4 FORETS

Rétrospective

Après une série d'années chaudes et sèches où s'enchaînent les coupes sanitaires forcées, l'année 2021 resta fraîche et pluvieuse. Le résultat; une forêt d'un vert luxuriant et pour ainsi dire quasiment pas de scolyte typographe (bostryche). Cette année pourrait être caractérisée comme année de répit pour la forêt.

Courant de l'année 2021, le prix des bois bruts a bénéficié de la forte hausse des sciages. Les grumes résineuses partaient sur l'automne à des prix atteignant une hausse d'environ 20 % par rapport à 2020. L'effet ne s'est fait que légèrement ressentir pour la Commune car les coupes se sont déroulées principalement entre les mois de janvier et mars.

Le Groupement forestier de Ballens-Mollens, entité réalisant la gestion des forêts pour la Commune, a déménagé dans de nouveaux locaux sur la Commune de Berolle à l'ancienne gravière du Cambrèze.

Récolte

Le programme d'interventions sur 2021 prévoyait la coupe d'un volume largement inférieur aux années précédentes pour contrebalancer les forts prélèvements de la dernière décennie. Le très faible nombre d'arbres atteints par le typographe nous a permis d'atteindre cet objectif.

Au total, 578 sylvies ont été martelées selon le détail ci-dessous.

| | | |
|--------------|----------|--------|
| Martelage S1 | Feuillus | 293 Sv |
| | Résineux | 285 SV |
| | Total | 578 |

Nous avons réalisé les interventions de coupes suivantes :

- éclaircie de hêtres aux Bougeries pour le bois de feu communal,
- coupe d'entretien aux alentours des refuges, de la fontaine des Chasseurs, des puits de captage du Pénezy,
- récolte d'un tronçon de vieille futaie d'épicéas aux Tailles,
- diverses petites interventions.

Prix moyen par assortiment arrêté au 31.12.2021 :

| | Prix moyen Fr./m ³ |
|---|----------------------------------|
| Bois de service résineux | 78.60 |
| Bois de service feuillus (chêne, frêne) | 126.60 |
| Bois de feu | 55.00 |
| Déchetage | 45.00 |

Plantations

En comparaison aux années passées, il a été planté en 2021 un petit nombre de plants, principalement aux Tailles, en lieu et place de la vieille futaie d'épicéas, ainsi que pour compenser les pertes dans la grande chênaie. Cette situation s'explique par la diminution du volume de bois exploité.

Ci-dessous, le détail des essences plantées en 2021 :

| Essence | Nb de plants |
|--|--------------|
| Chêne | 350 |
| Mélèze | 100 |
| Douglas | 100 |
| Tiges au refuge érable, tilleul, chêne | 3 |
| Epicéa (Noël) | 250 |
| Total | 803 |

Jeunes peuplements

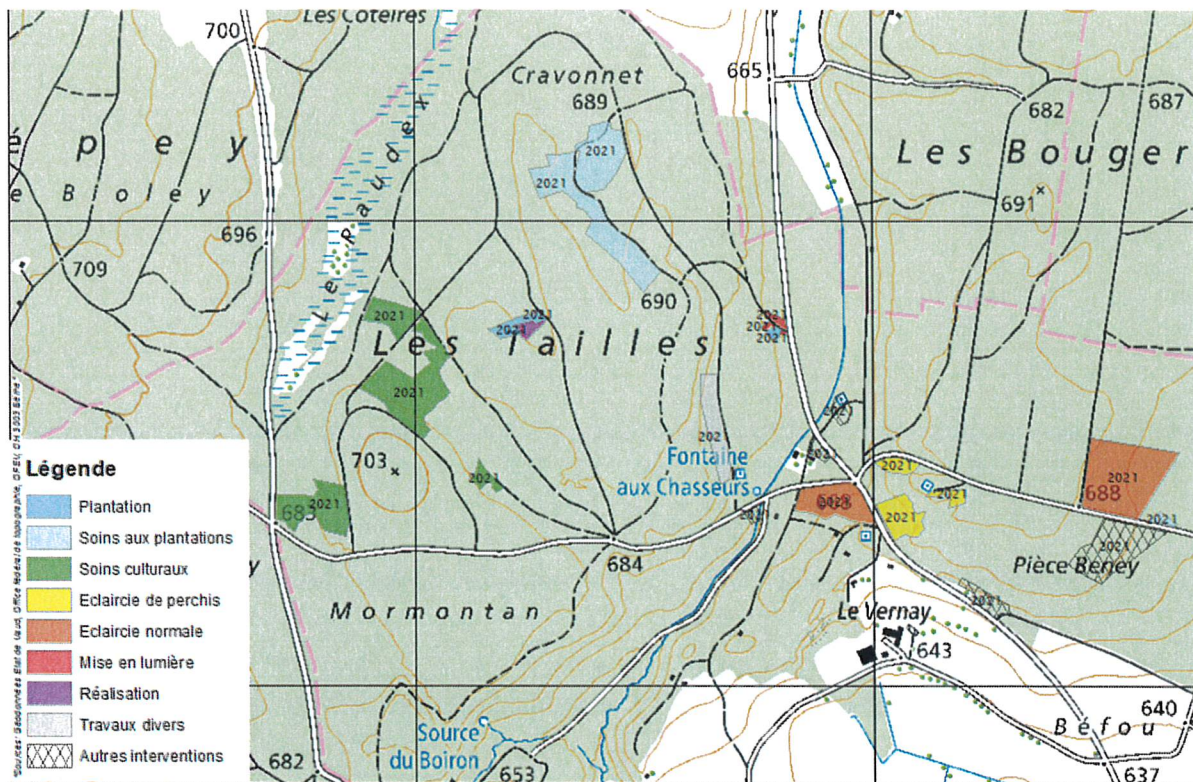
En 2021, comme ces dernières années, env. 8 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus.

Entretien des infrastructures et divers

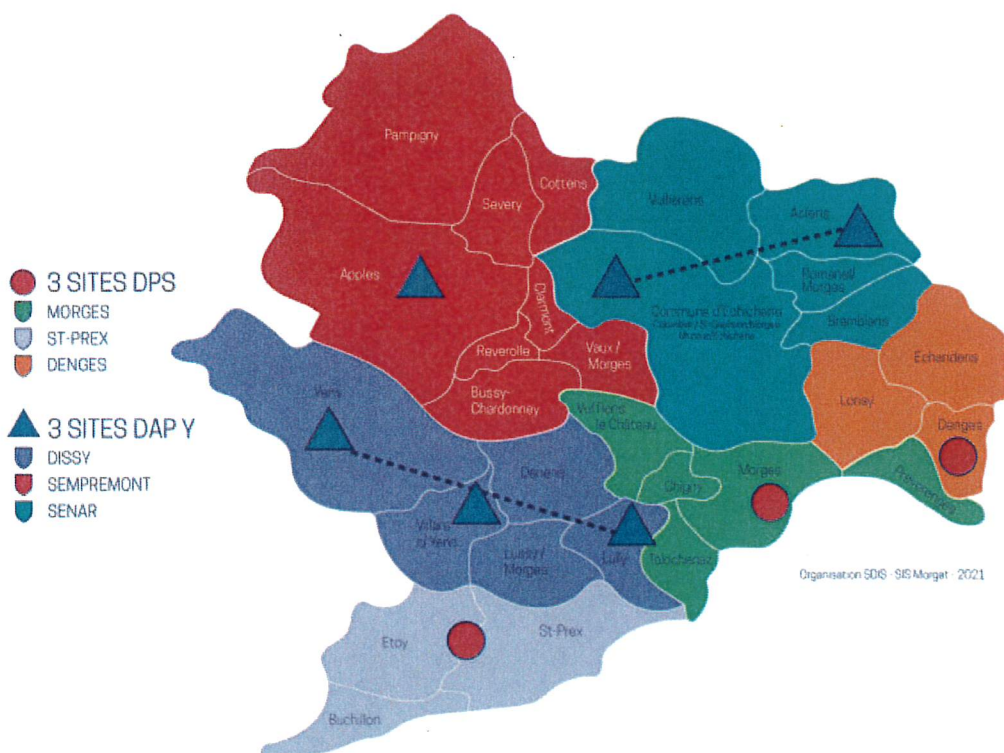
L'entretien courant des chemins, des routes et du sentier des fumas a pu être réalisé sans spécificité. Des sondages ont été réalisés au Very dans le cadre d'un projet de recaptage.

Répartition des heures du groupement forestier, triées par travaux

| Description | Nombre d'heures |
|--|-----------------|
| Gestion - Forestier ES | 186 |
| Bûcheronnage | 529 |
| Plantations | 104 |
| Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations | 308 |
| Entretien des chemins | 32 |
| Travaux divers | 56 |
| Total | 1215 |



6.5 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET



Les comptes 2021 se bouclent avec un montant à la charge des communes de Fr. 1'747'386.39, inférieur de Fr. 178'413.61 par rapport au budget adopté.
 Décompte des coûts pour la commune de Yens (1477 habitants au 31.12.2019) Fr. 48'462.89 soit Fr. 32.81/habitant.

OI Dissy DAP catégorie Y



Chef de section: Plt Raphaël Dupuis
Responsable formation: Lt Raphaël Zbinden
Chef matériel: Lt Raphaël Zbinden

Promotion et Nominations à OI DISSY

Sont promus au 1^{er} janvier 2022 aux grades suivants :

CAPORAL : Robin Daiz

SERGEANT : Vincent Menoud, Louis Schmid, Fabien Villanchet

Années de services

Pour 5 ans : Sap Loïck Moriggi

Pour 10 ans : Sap Sébastien Jotterand

Pour 15 ans : App Robin Daiz

Pour 32 ans : App Christian André


Pour 36 ans : Plt Patrick Hoffmann

Interventions et faits marquants

Interventions SIS Morget

342 interventions
en 2021

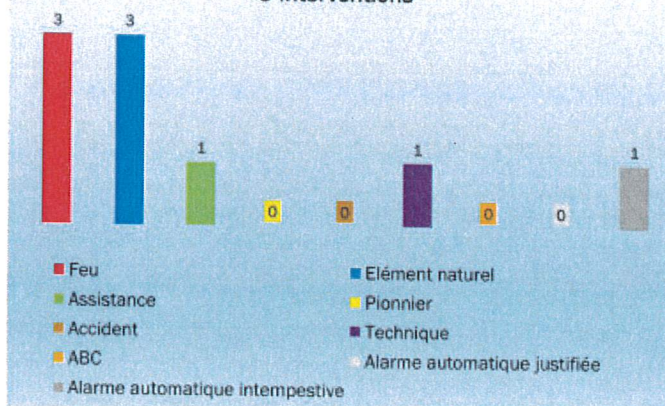


-  **78 feux**
-  **35 éléments naturels**
-  **33 assistances**
-  **10 pionniers/accidents**
-  **89 techniques**
-  **26 ABC**
-  **71 alarmes automatiques**



Chute de matériaux à Lully

OI Dissy 9 interventions



DISSY DAP Y

2



Villars-sous-Yens / Yens
Suppression du local de Lully

1

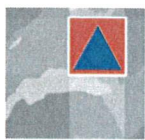


Suppression du Mercedes
D307 du local de Lully

3 containers
5 remorques



6.6 PROTECTION CIVILE



Protection civile

District Morges

L'année 2021 fut une nouvelle année de très forte sollicitation de la Protection civile (PCi) qui a réalisé, avec brio, les nombreuses missions qui lui ont été confiées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Les activités de la Protection civile du District de Morges ne se sont pas arrêtées durant les fêtes de fin d'année. Engagé depuis le 28 octobre 2020, notre bataillon a reformé avec le bataillon du District de Nyon, le bataillon OUEST. Ce regroupement opérationnel a pour objectif de faciliter la conduite et l'administration des opérations sur le terrain.

Présents durant les fêtes dans de nombreux Etablissements médicaux sociaux (EMS) et établissements sociaux éducatifs (ESE), ainsi que dans les hôpitaux de Morges et de Nyon et au centre de dépistage des Pâquis à Morges, les astreints mobilisés durant les fêtes se sont vu offrir le livre, « Les pensées de Pascal (l'autre) », personnellement dédié par l'acteur et humoriste suisse, Pascal Vincent, ce dernier s'étant déplacé à la caserne de St-Prex pour l'occasion.



Campagne de vaccination

En janvier 2021, les premières doses de vaccin nous ont été livrées et nous avons pu débuter la vaccination, dans un premier temps, des personnes à risques puis, dans un second temps, de l'ensemble de la population. Nous sommes ainsi rentrés dans une nouvelle phase de la crise où nous avons été en mesure de fournir une protection efficace contre le virus aux personnes qui le souhaitent.

Une marque de confiance, sans précédent, de la part de nos autorités et de la santé publique, nous a été témoignée. En nous donnant cette mission de vaccination et en formant des astreints à cette tâche, nous pouvons affirmer que la PCi aura durablement marqué l'histoire de cette pandémie dans le canton de Vaud.

Compte 2021 PCI

L'exercice 2021 de la PCI se solde positivement de Fr. 82'510.05 par rapport au budget 2021, soit une économie de Fr. 1.56 par habitant.


Le coût par habitant pour l'exercice 2021 se monte à Fr. 19.08 ce qui représente une charge de Fr. 28'602.40 pour la Commune de Yens.

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|---------|--|
| ACT-ACM | Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles |
| AEAI | Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie |
| AI | Assurance Invalidité |
| AIEB | Association Intercommunale des Eaux du Boiron |
| AIRADT | Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine |
| AJEMA | Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne |
| ALCP | Accord sur la Libre Circulation des Personnes |
| AMF | Accueillantes en Milieu Familial |
| ARASMAC | Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay |
| ARCAM | Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges |
| ASISE | Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs |
| ASIT/VD | Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois |
| ASURE | Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques |
| AVM | Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges – Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Bussy-Chardonney, Vufflens-le-Château |
| AVS | Assurance Vieillesse et Survivants |
| CA | Conseil d'Administration |
| CCDN | Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels |
| CFST | Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail |
| CI | Conseil Intercommunal |
| CoDir | Comité de Direction |
| CMS | Centre Médico-Social |
| CSR | Centre Social Régional |
| CUS | Coefficient d'Utilisation du Sol |
| DEV | Développement Economique Vaudois |
| DGE | Direction Générale de l'Environnement |
| DGEO | Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire |
| DGMR | Direction Générale de la Mobilité et des Routes |
| ECA | Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud |
| EM | Etat-Major |
| EMS | Etablissement Médico-Social |
| EOS | Energie Ouest Suisse |
| EPT | Equivalents Plein Temps |
| ERM | Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne – Chigny, Denens, Denges, Echichens, Ecublens, Lonay, Monnaz, Morges, Préverenges, Vufflens-le-Château, Tolochenaz, Bussy-Chardonney, Clarmont, Vaux, Yens |
| EU-EC | Eaux Usées – Eaux Claires |
| FAJE | Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants |
| FIR | Formation d'Intervention Régionale |
| GEOLEP | Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne |
| HarmoS | Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire |
| LAJE | Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants |
| LAVAMal | Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie |
| LEO | Nouvelle Loi scolaire en vigueur le 1 ^{er} août 2013 |
| LEtr | Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les Etrangers |
| LHR | Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes |
| Lpart | Loi fédérale sur le partenariat enregistré |
| LVLEne | Loi Vaudoise sur l'Energie |

| | |
|-----------|--|
| MASA | Masotti Associés SA |
| MBC | Transports de la région Morges-Bière-Cossonay |
| MINERGIE | Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment |
| MIP | Mesure d'Insertion Professionnelle |
| MIS | Mesure d'Insertion Sociale |
| MSST | Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail |
| OCC | Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents |
| OAJE | Office pour l'Accueil des Jeunes enfants |
| OFAS | Office Fédéral des Assurances Sociales |
| OFCO | Office de la COnsommation |
| OFS | Office Fédéral de la Statistique |
| OREA | Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Élimination des Appareils électriques et électroniques |
| ORP | Office Régional de Placement |
| ORPC | Office Régional de Protection Civile |
| O.T. | Office du Travail et service de l'emploi |
| PACom | Plan d'Affectation Communal |
| PALT | Plan A Long Terme des canalisations |
| PC | Prestations Complémentaires AVS/AI |
| PCi | Protection Civile |
| PDCn | Plan Directeur Cantonal |
| PDCom | Plan Directeur Communal |
| PDDE | Plan Directeur de Distribution d'Eau potable |
| PGA | Plan General d'Affectation |
| PPA | Plan Partiel d'Affectation |
| PQ | Plan de Quartier |
| RAS | Régionalisation de l'Action Sociale |
| RI | Revenu d'Insertion |
| RIE III | 3EME Réforme de l'Imposition des Entreprises |
| RLAJE | Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants |
| RLS | Règlement d'application de la Loi Scolaire |
| RPA | Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers |
| RPACom | Règlement sur le Plan d'Affectation Communal et la police des constructions |
| RPGA | Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions |
| RPLP | Redevance Poids Lourds |
| RPT | Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons |
| SAGEP | Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy |
| SDT | Service du Développement Territorial |
| SELT | Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme |
| SEPE | Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement |
| SIA | Société suisse des Ingénieurs et des Architectes |
| SMUR | Service Médicalisé des URgences |
| SPJ | Service de Protection de la Jeunesse |
| SSCM | Service de la Sécurité Civile et Militaire |
| STEP | STation d'EPuration |
| SUI | Service de l'Urbanisme et des Infrastructures |
| SUVA | Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt |
| TRIDEL SA | Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération |
| UAPE | Unité d'Accueil Pour Ecoliers |
| USL | Union des Sociétés Locales |
| VALORSA | Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes rattachées au périmètre "Ouest" |
| YAC | Yens Animation Culturelle |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| 1. MUNICIPALITE | 4 |
| 1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021 | 4 |
| 1.2. SEANCES | 5 |
| 1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2021 | 5 |
| 2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC | 6 |
| 2.1. ADMINISTRATION GENERALE | 6 |
| 2.2. INFORMATIQUE – SITE INTERNET | 10 |
| 2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS | 11 |
| 2.4. URBANISME | 12 |
| 2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 12 |
| 3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL | 14 |
| 3.1 FINANCES | 14 |
| 3.2 BATIMENTS COMMUNAUX | 16 |
| 4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL | 24 |
| 4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION  | 24 |
| 4.2 ROUTES | 27 |
| 4.3 EAU POTABLE | 29 |
| 4.4 EPURATION EU-EC | 30 |
| 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL | 30 |
| 4.6 GAZ NATUREL | 32 |
| 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES | 32 |
| 4.8 ARCAM | 32 |
| 5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE | 33 |
| 5.1 ASISE | 33 |
| 5.2 FAJE – OFAS | 37 |
| 5.3 AFFAIRES SOCIALES | 38 |
| 5.4 ECOLES | 39 |
| 5.5 ANIMATION VILLAGEOISE | 40 |
| 5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE | 43 |
| 5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine | 43 |
| 5.8 TERRAIN DE SPORT | 46 |

| | |
|---|---------------|
| 6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL..... | 47 |
| 6.1 DECHETTERIE | 47 |
| 6.2 ORDURES MENAGERES..... | 48 |
| 6.3 VALORSA / CRIDEC | 48 |
| 6.4 FORETS | 49 |
| 6.5 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET..... | 51 |
| 6.6 PROTECTION CIVILE | 54 |
| LISTE DES ABREVIATIONS..... | 56 |